



PROCES VERBAL

DU

CONSEIL MUNICIPAL

DU 23 NOVEMBRE 2022

VILLE DE SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2022 A 19H00

L'an deux mille vingt-deux, le Conseil Municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 17 novembre 2022 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Jean-Pierre VIMARD, Michelle BOUCHON, Marc LE MEUR, Nadia CARCASSET, Mohammed ZAOUI, Maria DE JESUS CARLOS, Héritier LUNDA, Danièle GARCIA à partir du point 6, Séverine BUSSON, Brahim OUAREM, Karla AREL, Franck CHAUVEAU, Philippe DECOMBLE, Brigitte JAUNET, Jacques BOULANGER, Norman PANTER, Franklin OBIANYOR, José MARTINS, Marie-Christine CRIBIER, Marc ESNAULT, Thomas ZLOWODZKI, Jacques BENISTY, Jocelyn MINATCHI, Mélanie SCHLATTER, Quentin CHOLLET, Marie-Noëlle ROLLY, Thierry BESSE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

Excusés ayant donné pouvoir :

Philippe ROGER (Pouvoir à Nathalie VASSEUR), Alice SEBBAG (Mohammed ZAOUI), Danièle GARCIA (pouvoir à Frédéric PETITTA, jusqu'au point 5), Eléonore MORENO (pouvoir à Michelle BOUCHON), Laurence MOLINARI (pouvoir à Maria DE JESUS CARLOS), Naïma FERROUDJI (pouvoir à Nadia CARCASSET), Isabelle QUESNEL (pouvoir à Frank CHAUVEAU), Patricia BARTOLI (pouvoir à Marie-Christine CRIBIER), Jérémy SIMON (pouvoir à Jean-Pierre VIMARD), Farah QADHI (pouvoir à Héritier LUNDA) Yassin LAMOUI (pouvoir à Marie-Noëlle ROLLY).

Absents

oooooooooooooooooooooooooooo

M. le maire propose à l'ouverture de cette séance du conseil municipal de désigner dans l'ordre du tableau, Madame Michelle BOUCHON, 3^{ème} Adjoint au Maire pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

M. le maire informe avoir reçu un courrier de Mme Schlatter, en date du 5 novembre dernier, l'informant de son souhait de rejoindre le groupe « Génovéfains Libres et Unis ».

Intervention de Mme Schlatter

Je ne souhaitais pas spécialement prendre la parole ce soir puisque j'en ai assez parlé avec M. Zlowodzki et je pense que tout le monde est au courant des tensions dans notre groupe.

Il est vrai que, depuis quelques temps, je me suis rapprochée du groupe d'opposition de Quentin Chollet et j'allais y venir, il s'agissait simplement d'une question de temps. Je les remercie de m'avoir accueillie.

Merci.

Intervention de M. Chollet

Je souhaite simplement signifier à quel point nous sommes heureux d'accueillir Mélanie Schlatter au sein de notre groupe municipal, je pense qu'elle saura apporter son énergie et son envie d'agir pour les habitants.

Cette nouvelle arrivée démontre une nouvelle fois l'attractivité de notre groupe qui a souhaité représenter

et qui représente depuis deux ans et demi une opposition ouverte, constructive et ferme à la majorité municipale. Notre opposition est résolument républicaine et humaniste, elle rejette les extrêmes et a vocation à représenter tous les génovéfains.

Encore une fois, bienvenue à toi Mélanie, merci encore et nous sommes tous très heureux de t'accueillir.

Intervention M. Zlowodzki

Bonsoir à tous, excusez-moi pour le retard.

Je n'avais pas prévu d'intervenir dessus, je souhaite juste dire que je suis assez surpris d'entendre Mme Schlatter parler de tensions, nous avons parlé très longuement et cela n'a jamais été évoqué.

Je ne vais pas commenter son choix mais je pense qu'il y a bien d'autres raisons qu'elles soient légitimes ou non. Cela peut arriver, nous n'avons pas été d'accord mais, je pense que les « tensions » évoquées ne sont pas le justificatif essentiel de ce mouvement.

Je m'arrête là et souhaite bon vent à Mélanie, je serai toujours très heureux de son investissement pour la ville.

Intervention de M. le maire

Merci à vous.

Pour la participation aux commissions, il peut y avoir plusieurs lectures en fonction des positions du conseil d'état. Nous verrons avec nos services juridiques pour étudier plus précisément cela de façon à communiquer aux deux présidents du groupe d'ici la prochaine séance du conseil municipal au mois de décembre.

oooooooooooooooooooooooooooo

POLE SENIOR

1- SÉJOURS DES RETRAITÉS – ANNÉE 2023

(Rapporteur : Michelle BOUCHON)

En préambule, vous avez eue sur table une nouvelle version de la délibération sur les séjours. Elle est en effet différente de celle dont vous disposez dans votre dossier de conseil et donc de celle que nous avons présentée en commission puisque nous avons dû retirer le séjour ANCV.

Pourquoi ? Parce que nous avons reçu des informations hier après-midi de la part de notre prestataire VACANCES PASSION concernant :

- L'augmentation du prix du séjour (liée à toutes les augmentations courantes) avec un tarif d'un séjour par personne passant de 410 euros à 442 euros à compter du 1^{er} janvier 2023.

Mais aussi, et c'est une bonne nouvelle,

- L'augmentation de la prime ANCV pour 2023 qui passerait de 180 à 194 euros. Une mesure rassurante qui permet de ne pas pénaliser les Séniors aux ressources modestes et éligibles à la prime ANCV puisqu'elle va permettre d'atténuer, pour les participants, les augmentations des prestataires voyagistes qui vont devoir faire face, comme nous tous, à de nouvelles charges financières supplémentaires.

Ainsi, nous avons préféré retirer de la délibération le séjour ANCV afin de consolider les infos reçues hier et ne pas passer une délibération qui a toutes les chances d'être modifiée au prochain CM. Une fois que nous aurons reçu les textes officiels de l'AGENCE NATIONALE DES CHEQUES VACANCES qui acteront la modification de la prime.

Je vous remercie.

Descriptif des Séjours :

CIRCUIT EN ANDALOUSIE

Ce circuit permettra aux Séniors de découvrir l'Andalousie et son patrimoine : la Cathédrale à Séville, la Mosquée à Cordoue, la célèbre Alhambra à Grenade, le château et musée Archéologique d'Almunécar, la grotte de Nerja.

Accompagnés par un guide-accompagnateur francophone pendant tout le circuit, les participants pourront aussi visiter un moulin d'huile d'olive et en déguster, découverte de Torrox et visite de la Ermita.

Le tarif comprend :

Le circuit et toutes les visites citées au programme, la pension complète du dîner du jour 1 au petit-déjeuner du jour 8, l'hébergement dans 2 hôtels de 3*/4* sur la base de chambre double, les transferts aéroports, les vols aller/retour Paris/Malaga/Paris sur vols réguliers, les taxes aéroport, la formule en pension complète, 2 gratuites en chambre individuelle pour les accompagnateurs de la Commune, l'assurance assistance rapatriement et la garantie annulation.

Tarif du circuit :

- 1 520€ sur la base de 20/25 personnes
- 1 360€ sur la base de 26/30 personnes
- 1 310€ sur la base de 31/35 personnes
- 1 260€ sur la base de 36/40 personnes

Ce circuit proposé par ALBA VOYAGES.

SEJOUR EN CRÈTE :

La ville propose aux retraités génovéfains, un séjour en formule « ALL INCLUSIVE » 15 jours / 14 nuits en CRÈTE.

En pension complète, dans un village-vacances situé face à une plage de sable fin, à 700 m du village d'Analypsis, à 4 km de la ville animée d'Hersonissos et à 20 km de l'aéroport d'Héraklion.

Toujours dans le cadre de sa politique de soutien au pouvoir d'achat des Génovéfains, la ville propose ce séjour au quotient familial avec une participation par personne allant jusqu'à 42% du montant total du séjour (voir grille des tarifs). Le quotient familial est calculé par le Pôle Senior sur la base des revenus imposables de l'année 2021. Les retraités qui bénéficient de la participation de la Ville de Sainte-Geneviève-des-Bois pour cette destination ne pourront y prétendre qu'une fois.

Le prix de ce séjour de 15 jours et 14 nuits en CRÈTE comprend le transfert en car vers l'aéroport de Paris, le vol direct Paris/Héraklion, aller-retour, les taxes d'aéroports, 2 excursions avec déjeuner au restaurant, l'hébergement en chambre double, la pension complète en formule « All Inclusive », les animations en journée et soirée, l'assurance annulation-rapatriement.

Pour ce séjour, il sera appliqué un barème de ressources :

MONTANT DES RESSOURCES / TARIF APPLIQUÉ

Sur la base de 36/40 participants

Revenus mensuels imposables par personne	% du tarif à la charge du participant	% à la charge de la ville	Reste à charge du participant
Jusqu'à 803 €	58 %	42%	952€
De 804 à 1100 €	75 %	25%	1 230€
De 1101 à 1569 €	90 %	10%	1 476€
A partir de 1570 €	100 %	0%	1 640€

Sur la base de 31/35 participants

Revenus mensuels imposables par personne	% du tarif à la charge du participant	% à la charge de la ville	Reste à charge du participant
Jusqu'à 803 €	58 %	42%	954€
De 804 à 1100 €	75 %	25%	1 234€
De 1101 à 1569 €	90 %	10%	1 481€
A partir de 1570 €	100 %	0%	1 645€

Sur la base de 28/30 participants

Revenus mensuels imposables par personne	% du tarif à la charge du participant	% à la charge de la ville	Reste à charge du participant
Jusqu'à 803 €	58 %	42%	972€
De 804 à 1100 €	75 %	25%	1 256€
De 1101 à 1569 €	90 %	10%	1 508€
A partir de 1570 €	100 %	0%	1 675€

Ce séjour est proposé par ALBA VOYAGES

Ces séjours seront organisés sous réserve des conditions sanitaires. Aucune dépense pour la collectivité n'est engagée à ce stade.

Cette délibération est adoptée par 38 voix et 1 abstention (M. Zlowodzki).

SPORTS

2- AUTORISATION DE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION UVSGB – UNION VELOCIPEDIQUE DE ST GENEVIEVE

(Rapporteur Marc LE MEUR)

Dans un contexte budgétaire contraint, certaines associations et établissements publics ne peuvent pas assurer leurs missions sans les recettes de la subvention communale.

A ce titre, il convient d'autoriser M. le Maire à accorder une subvention de 10 000 euros à l'association Union Vélocipédique de St Geneviève.

Cette subvention soutient notamment l'association dans l'organisation d'une course cycliste annuelle.

Cette somme est inscrite dans le budget primitif 2022.

Intervention de M. Chollet

Merci M. le maire.

Pouvez-vous nous indiquer si une subvention avait déjà été versée à cette association au moment du vote des subventions du budget ?

Nous trouvons par ailleurs que la note de présentation est un petit peu succincte, nous aimerions en savoir plus notamment qui préside cette association et s'il y a d'autres activités au-delà de la course cyclique organisée qui nécessite cette subvention ou bien si elle a uniquement ce but.

Intervention de M. le maire

Il s'agit de la subvention annuelle : habituellement, elle est de 14 000€. Avec Marc Le Meur, nous avons rencontré le bureau de l'association : ils organisent deux courses annuelles puis s'ajoute le fonctionnement annuel de l'association.

Cette association est très ancienne, je dirais qu'elle a plus de cinquante ans d'existence, elle est active sur la ville et représente un partenaire important. Elle est généralement comprise dans le budget lorsque nous votons les subventions.

Intervention de M. Le Meur

Je souhaite juste apporter une précision M. Chollet, cette association est indépendante de SGS, notre club omnisports.

Intervention de M. Chollet

J'aimerais comprendre pourquoi d'habitude cette délibération est votée au budget mais que cette année elle l'est dans un autre conseil.

Intervention de M. le maire

Nous avons fait le point avec l'association sur l'activité, sur les besoins et c'est la raison pour laquelle aussi nous sommes sur une subvention qui est légèrement inférieure à celle des autres années.

Intervention de M. Zlowodzki

Je me permets d'intervenir en complément des questions de M. Chollet : n'est-il pas un petit peu dommage que ce point de différence par rapport à la subvention de l'année dernière ne soit pas dans la délibération ? Cela nous permettrait de mieux comprendre avant le conseil. Telle que la note est présentée, cette subvention semble être pour l'organisation de cette course uniquement, donc, nous nous interrogeons sur les frais occasionnés par celle-ci pour demander une subvention assez importante. Les associations dans SGS tournent avec des bénévoles. Elles ont des salles à louer et autres. Ce n'est pas le cas ici puisque c'est une course plein-air et que les pratiquants ont leur propre vélo. Peut-être pourriez-vous nous éclairer sur là où se trouvent les dépenses ? Cette course demande plutôt les moyens de la ville puisqu'elle doit sécuriser.

Nous aimerions avoir plus d'éléments, de ce que j'ai cru comprendre, cette année il n'y aura qu'une seule course alors qu'il y en a deux habituellement, cela expliquerait peut-être pourquoi cette subvention soit moins importante.

Intervention de M. le maire

Ils en ont fait deux sur l'année 2022 avec cette subvention, il y a la course du conseil municipal qui est organisée dans le quartier pavillonnaire et la course organisée dans la Croix blanche. Il faut savoir qu'une course cycliste telle qu'ils l'organisent aujourd'hui coûte environ 4 000€ de dépenses pour l'association.

Il y a une série de 24 courses dans le département et la Fédération de cycliste demande aux clubs vélocipédiques du département d'organiser les courses de façon à atteindre ce nombre de courses.

Intervention de M. Le Meur

Par rapport aux frais, je complète que lorsque nous organisons une course par exemple sur la ville, cela demande des signaleurs qui vont fermer des voies et des motards compétents pour précéder un peloton ou le suivre, donc des personnes spécialisées dans ce domaine.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

REGLEMENTATION COMMERCIALE ET MARCHES FORAINS

3- OUVERTURES DOMINICALES POUR L'ANNEE 2023

(Rapporteur : Maria DE JESUS CARLOS)

*Depuis la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques a redéfini les contours du travail du dimanche et plus spécifiquement les exceptions au repos dominical. Par principe et dans l'intérêt des salariés, le **repos hebdomadaire** est donné le **dimanche**.*

Les commerces de détail peuvent ouvrir de façon ponctuelle, par décision du maire après avis du conseil municipal, dans la limite de :

12 dimanches complets par an.

La liste des dimanches concernés doit être fixée avant le 31 décembre pour l'année suivante.

En contrepartie, les salariés ont droit à :

un salaire au moins double (soit payé à 200 % du taux journalier),
un repos compensateur, équivalent en nombre d'heures travaillées ce jour-là,
Seuls les salariés volontaires ayant donné leur accord par écrit peuvent travailler le dimanche : le travail dominical ne peut pas être imposé aux salariés.

Le refus de travailler le dimanche ne peut être :

- ni pris en compte lors de l'embauche,
- ni être source de discrimination dans l'entreprise,
- ni être considéré comme une faute ou un motif de licenciement.

Le refus d'un demandeur d'emploi d'accepter une offre d'emploi impliquant de travailler le dimanche ne constitue pas un motif de radiation.

Un même salarié ne peut pas travailler plus de 6 jours par semaine. De plus, la privation du repos dominical doit être effectuée par roulement et par quinzaine pour tout ou partie du personnel, ce qui implique qu'un même salarié ne peut pas travailler tous les dimanches.

Les demandes des enseignes souhaitant ouvrir le dimanche doivent être accompagnées de l'avis des organisations d'employeurs et de salariés intéressés.

Au-delà de cinq dimanches, l'avis de Cœur Essonne Agglomération doit être recueilli, il s'agit d'un avis conforme. Passé un délai de deux mois à compter de la saisine de Cœur Essonne Agglomération et sans réponse de sa part, son avis est réputé favorable.

Cœur d'Essonne Agglomération a été sollicité par courrier du 02 septembre 2022 sur la liste des dimanches pour 2023 pour un avis conforme. Aucune délibération du conseil communautaire n'est parvenue à la Mairie, l'avis est donc réputé favorable.

Il est proposé d'octroyer douze dimanches pour l'année 2023 pour la commune de Sainte Geneviève des Bois. Ces dimanches seront ciblés autour des promotions exceptionnelles, des soldes d'hiver, des soldes d'été, de la rentrée scolaire, et enfin des périodes de fin d'année.

Et les dates suivantes sont proposées :

Dimanche 8 janvier 2023	: soldes d'hiver
Dimanche 15 janvier 2023	: promotions exceptionnelles
Dimanche 9 avril 2023	: promotions exceptionnelles
Dimanche 2 juillet 2023	: promotions exceptionnelles et soldes d'été
Dimanche 3 septembre 2023	: rentrée scolaire
Dimanches 19 et 26 novembre 2023	: promotions exceptionnelles
Dimanches 3, 10, 17, 24 et 31 décembre 2023:	fêtes de fin d'année

Intervention de M. Decomble :

Bonsoir à toutes et à tous,

Je m'abstiendrai sur cette délibération, qui concerne douze ouvertures exceptionnelles certains dimanches de l'année 2023.

On entend souvent que les salariés du dimanche sont volontaires. Mais, ils le sont sous la contrainte d'un petit salaire pendant la semaine.

L'ouverture des commerces, le dimanche, tend à davantage précariser les emplois par la multiplication des temps partiels imposés, en particulier aux femmes qui constituent l'essentiel de ce salariat.

Le travail dominical ne crée pas d'emploi, en revanche, il complique énormément la vie de famille des salariés.

On dit que les Français veulent pouvoir faire leurs courses le dimanche, mais ce sont rarement eux qui travaillent.

De plus, le dimanche joue un rôle social où la famille se retrouve, et il faut le préserver.

L'ouverture des commerces le dimanche pose une série de problèmes que les pouvoirs publics seront bien obligés, tôt ou tard, d'assumer :

- ouverture de crèches le dimanche et de garderies pour les enfants,
- déploiement de forces de sécurité dans les centres commerciaux,
- extension des dessertes de transports publics pour les salariés pendulaires,
- approvisionnement des guichets DAB et sécurisation des convoyeurs de fonds,
- ouverture des plates-formes logistiques pour l'approvisionnement des magasins.

On détruit tout un modèle de société, juste pour permettre à quelques multinationales de capturer des parts de marché au détriment des commerces indépendants et, tout cela, sans créer d'emploi supplémentaire.

Il y aurait tant de choses, encore, à dire,

Voilà mon explication de vote, sur cette délibération, je vous remercie.

Intervention de M. Zlowodzki

A certains moments, nous nous rejoignons en partie !

Je partage exactement ce qui a été dit sur le rôle social et familial du dimanche, c'est un temps réservé à autre chose que la consommation. Par contre, il faut reconnaître que pour un certain nombre de personnes, étudiants ou autre, cela offre la possibilité de travailler et d'augmenter leur pouvoir d'achat. Aussi, pour ceux qui travaillent par exemple le samedi cela permet de pouvoir faire leurs courses le dimanche.

Cette délibération a chez nous une répercussion particulière puisque s'il n'y a que la Croix blanche qui est ouverte tous les dimanches, c'est un soutien aux commerces de proximité et de centre-ville.

En revanche, vous ne serez pas étonnés, je regrette une fois de plus que le dimanche de Pâques ait été choisi puisqu'il s'agit d'une fête à la fois religieuse et familiale avec la chasse aux œufs qui n'est pas foncièrement catholique. Il est vrai que ce week-end de trois jours permet aux familles éloignées de se réunir. Nous pourrions choisir un autre dimanche symbolique qui soit assez proche de cette période de

l'année si des soldes doivent être faites, cela serait préférable. Pour cette raison, je m'abstiendrai. Je vous dirais aussi qu'il y a de nombreux week-end de trois jours en 2023 : le lundi 8 mai nous aurait permis de choisir le dimanche 7 mai ou encore le lundi 1^{er} mai nous aurait permis de choisir le dimanche 30 avril, en sachant que le 1^{er} mai est un jour de manifestation ou nous célébrons la fête du travail donc nous sommes présents ! Ce 1^{er} mai est important car il s'agit du seul jour qui ne peut pas être travaillé dans le droit du travail et le seul qui est réellement protégé. Le week-end de Pentecôte permet aussi cette ouverture du dimanche. Nous aurions donc pu choisir un autre dimanche.

Merci pour votre écoute, bon courage à tous ceux qui travailleront les dimanches et je souhaite aux commerçants de faire beaucoup de chiffre d'affaire.

Intervention de M. le maire

Merci, ce sont des dates qui sont discutées avec les commerçants.

Sans doute, vous ne pourrez pas aller à la chasse aux œufs avec Philippe Descombes mais, Philippe, M. Zlowodzki aimerait apparemment aller marcher à Paris avec toi le 1^{er} mai prochain, comme quoi tout arrive !

Merci Maria de cette présentation.

Cette délibération est adoptée par 37 voix pour 2 abstentions (MM. Decomble, Zlowodzki)

PISCINE D'EN FACE

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MATERIEL TECHNIQUE A L'ASSOCIATION ACCORD MAJEUR

(Rapporteur : Jean-Pierre VIMARD)

Dans le cadre du projet de requalification de l'ancienne piscine de la ville, la Municipalité a initié la création du lieu Collaboratif « La piscine d'en face ».

La commune a signé une convention d'autorisation d'occupation précaire avec l'association :accord majeur: qui a plusieurs locaux sur place.

Ce lieu a notamment pour vocation d'accueillir des projets participatifs avec les habitants et de mettre en place une programmation festive et de loisirs.

Ce projet revêt donc un caractère d'intérêt général.

Pour que le projet soit opérationnel et que les habitants puissent en bénéficier le plus rapidement possible, la Municipalité a décidé de fournir une base de matériel technique qui servira à des projets d'accueil musicaux (accueil de classes d'enfants autistes...) et à l'organisation d'événements.

LA LISTE DE MATERIEL EST LA SUIVANTE :

- 2 PEARL DRUMS DMP925SP/C-261 - DECADE MAPLE
- 2 Pack Cymbales ZBT (HH + Crash + Ride)
- 2 Markbass CMD JB PlayersSchool Combo 150/250 Watts - 1 x 15"
- 2 Sonorisation HK Lucas Nano 608i - Caisson Basse + 2 x Satellites 460 Watts avec Blue-tooth 16 kgs
- 4 Câble HP 10m Jack/Jack High Range Neutrik
- 3 Boss Katana 100 100 watts - 1 x 12" - 4 x Canaux
- 2 MARSHALL MG101CFX
- 2 Clavier KAWAI ES110
- 5 MACKIE - SRM350V2 BLACK (Retour ou Enceinte)
- 2 Marshall Stompware
- 12 CABLE XLR Male / XLR Femelle NEUTRIK 15M
- 5 Shure SM 48 LC
- 5 K&M - 27105 PIED PERCHE POUR MICRO
- 5 CABLE XLR Male / XLR Femelle NEUTRIK 15M

La mise à disposition est consentie à titre gratuit, du 1^{er} décembre 2022 au 31 décembre 2023.

Intervention de M. Zlowodzki

J'ai une question et deux remarques sur cette délibération.

Premièrement, il nous aurait paru intéressant d'avoir une estimation du montant du matériel que l'on confie à cette association, je pense que cela est assez conséquent. Deuxièmement, nous comprenons que cette association n'ait pas forcément les fonds pour acheter ce matériel, en revanche, il est écrit dans l'article 6 de la convention que l'association est dispensée du versement d'un dépôt de garantie. Même si nous nous faisons confiance, il serait tout de même convenable d'avoir une garantie. Vous parlez également de l'assurance que l'association doit avoir : ce matériel est-il parallèlement assuré par la mairie ? Et, si ce n'est pas elle qui l'utilise, les clauses sont-elles valables ? S'il arrive quelque chose, il est nécessaire de s'assurer que nous sommes couverts sur cela.

Nous voterons quoiqu'il en soit pour cette initiative, nous souhaitons juste nous assurer qu'il n'y aura pas de problème.

Intervention de M. Vimard

Il me semble qu'il y a pour 15 000 euros de matériel, nous vous le préciserons. Rappelez-vous qu'il s'agit d'un renouvellement, il ne s'agit pas de matériel dont nous venons de faire l'acquisition. Je ne me souviens plus de la délibération mais nous avons indiqué le budget et comme toute association, ils ont aussi une assurance, de plus, quelque chose me dit que l'assurance couvre normalement le matériel utilisé par autrui. Par exemple, si un tatami qui coûte extrêmement cher était abîmé, c'est l'assurance de l'association qui prendrait en charge.

Intervention de M. le maire

On me précise qu'il s'agit de 10 000€ de matériel. Il s'agit d'une partie du matériel qui est dans les studios dont nous avons fait l'acquisition pour porter l'ambition et le développement de l'intérêt général. Aujourd'hui, ce matériel est plutôt très utilisé avec une ouverture sur des publics qui habituellement ne vont pas forcément dans les studios de répétition. Bien évidemment, ce type de délibération permet aussi l'intervention des responsabilités sur les assurances et de clarifier les choses si toutefois le matériel venait à subir quelques dégradations.

Intervention de M. Vimard

Il est bien noté qu'il appartiendra à l'association de souscrire un contrat d'assurance.

Intervention de M. Zlowodzki

En ce qui concerne la responsabilité civile, il n'est pas mentionné que le matériel est couvert pour la location mais si vous pensez que cela est dedans, il s'agit simplement d'une vérification à faire.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLES

5- APPROBATION DE L'ADHESION AU SMOYS DES COMMUNES D'ATHIS-MONS, DE GRIGNY ET DE RIS-ORANGIS

(Rapporteur : Brahim OUAREM)

Le SMOYS est le premier syndicat à avoir finalisé son schéma directeur d'implantation des demandes de recharges électriques et hybrides. Il fait partie du pôle énergie d'Ile-de-France avec les 12 autres syndicats, il y a un réel travail de mutualisation pour travailler sur l'inter-opérabilité, c'est à dire avoir des tarifications et vulgariser l'accès aux bornes pour tout le monde. Nous avons obtenu une subvention de la région de

1,4 millions pour ce déploiement. Celui-ci s'étale jusqu'en 2 026 sur l'ensemble des villes du territoire soit 66 communes pour 856 000 habitants.

Le SMOYS, au titre de ses compétences GAZ et ELECTRICITE, est Autorité Organisatrice de la Distribution d'Énergie pour le Gaz et l'Électricité (AODE).

A ce titre, il lui revient d'exercer pour le compte des collectivités membres qui lui ont transféré cette compétence, le contrôle de l'activité des concessionnaires – GRDF pour le Gaz et ENEDIS pour l'électricité – de l'entretien du patrimoine concédé, de la qualité de l'énergie acheminée et de s'assurer de l'économie des contrats.

Mais, le SMOYS est également habilité, de par ses statuts, à exercer la compétence relative aux Infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) dans le cadre de la mobilité électrique.

La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) propose l'arrêt des ventes de véhicules thermiques en 2040. Dans le respect de cet objectif et de la même temporalité, l'industrie automobile a inscrit à travers le développement de la production des véhicules électriques, la transformation de la mobilité dans les objectifs du Plan Climat du Gouvernement.

Mais le développement à grande échelle du véhicule électrique en France est inhérent au déploiement d'infrastructures de recharge disponibles, sûres et fiables, pour les usagers.

Dans le cadre de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie 2018, l'État a fixé un objectif, celui d'installer un réseau de 100 000 points de recharge pour véhicules électriques accessibles au public d'ici à 2023. A travers son Plan de développement de l'électromobilité, la Région Ile de France vise l'objectif de porter à 12000 bornes le nombre de recharges publiques sur le territoire régional d'ici à 2023.

Le SMOYS poursuit le déploiement de ces IRVE mais en recherchant désormais à ce que l'interopérabilité, la qualité de service proposé et la supervision soient conformes au Label Régional.

A cette fin, le SMOYS a conduit une réflexion stratégique à travers la réalisation d'un schéma directeur traçant les perspectives de déploiement sur les trois prochaines années qui analyse le parc existant et réponde aux besoins actuels mais aussi à horizon 2030 voire 2050 et qui en établisse un modèle économique pérenne.

Y seront intégrées les demandes des communes qui souhaiteront en bénéficier, corroborées des ratios habituellement utilisés. Une analyse de l'existant et un inventaire des emplacements potentiels les plus opportuns ont été dressés, compte tenu de leur visibilité et de leur connectivité aux réseaux électriques.

C'est dans ce cadre au regard du caractère éminemment technique de l'Énergie, et de la mobilité électrique et compte-tenu de l'expertise et de l'ingénierie acquises par le SMOYS dans ce domaine, que les communes d'Athis-Mons, de Grigny et de Ris-Orangis ont présenté au SMOYS, au travers de leur délibération du 6 juillet, du 4 avril et du 30 juin 2022, leur demande d'adhésion au titre de la compétence relative aux Infrastructures de charges pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) dans le cadre de la mobilité électrique.

Le SMOYS a délibéré favorablement à ces demandes d'adhésion le 20 septembre 2022 et, conformément aux articles L 5211-5, L 5211-18 et L 5211-20 du CGTCT, a sollicité dans la foulée l'avis de ses membres.

Il est donc proposé à l'assemblée délibérante :

D'approuver l'adhésion au SMOYS des communes d'Athis-Mons, de Grigny et de Ris-Orangis.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité. M. Ouarem ne prend pas part au vote en qualité de Président du SMOYS.

19h20, arrivée de Mme Garcia.

6-RAPPORT D'ACTIVITE DE CŒUR D'ESSONNE AGGLOMERATION – ANNEE 2021 (Rapporteur : Frédéric PETITTA)

Intervention de M. le maire :

Je ne sais pas si vous avez pris connaissance et fait lecture de ce petit document très bien réalisé mais je vais balayer l'activité de l'agglomération pour vous le présenter.

Pour commencer, je rappelle qu'en 2021 notre agglomération a dû faire face à la persistance de conséquences liées notamment à la COVID 19 et que, malgré tout, elle a poursuivi son travail concernant l'entretien des routes, l'éclairage public, la collecte ou la valorisation des déchets, les distributions d'eau potable, l'assainissement et la petite enfance pour ce qui concerne le sud de notre agglomération. Elle a également exercé sa compétence de développement économique d'implantation et d'accompagnement des entreprises sur le territoire. Ses missions de service public autour de l'accès au droit et puis aussi son action en matière de gestion de certains des équipements sportifs et culturels comme les médiathèques par exemple.

Je souhaite rappeler également que l'agglomération Cœur d'Essonne compte aujourd'hui 670 agents et que son conseil communautaire est constitué de 59 élus venants des 21 communes qui composent le territoire de 203 000 habitants.

Le budget pour l'année 2021 était de 142,06 millions d'euros de fonctionnement avec 55,94 millions d'euros d'investissement. A cela, il faut ajouter les six budgets annexes qui composent la séquence budgétaire globale de Cœur d'Essonne agglomération avec un budget d'assainissement pour 30,69 millions d'euros, les parcs d'activités pour 2,09 millions d'euros, l'espace vert pour 3,45 millions d'euros, l'hôtel d'entreprise pour 529 000 euros, le budget annexe de la base aérienne de Senlis pour 18,42 millions d'euros et le budget Sésame pour 1,7 millions d'euros soit au total 254,87 millions d'euros pour l'année 2021. Comme je le disais, le document est assez synthétique et bien réalisé, il y a des photos et des diagrammes.

Je rappellerais que nous avons quand même installé en 2021 un conseil de développement et d'implication citoyenne qui est composé de 169 bénévoles, le président de ce conseil François Bataillard est aussi président d'une structure d'insertion qui gère la Fleur de Cocagne.

En matière d'entretien des voiries communautaires, je préciserais que ce sont plus de 2 600 interventions et 115 opérations d'investissement qui ont été réalisées, 3 500 interventions sur l'éclairage public sur les 26 000 points lumineux que comptent le territoire de l'agglomération.

En matière d'assainissement, ce sont 2 600 interventions qui ont été réalisées sur les 1 100 kilomètres du réseau d'assainissement. Il y a eu également 2 245 enquêtes de conformité réalisées.

En ce qui concerne la sécurité incendie et notamment l'entretien des poteaux d'incendie, il y a eu 750 interventions sur les 1 939 poteaux.

Pour les espaces verts, je vous épargnerais la tonte de tous les espaces communautaires mais je souhaite rappeler qu'en 2021, il y a eu 3,5 nouveaux hectares d'espaces naturels qui ont été créés à Villiers.

S'agissant des équipements communautaires, nous avons eu la livraison du bâtiment modulaire sur la base aérienne 217 qui accueille le Cluster drone, il est réalisé en containers maritimes recyclés et a obtenu le prix Eiffel : il s'agit d'une bonne distinction pour l'agglomération.

Aussi, il y a eu la création d'une aire de lavage de véhicules autogérée, la poursuite des chantiers de la médiathèque Olivier Léonhardt et du multi-accueil de Saint-Germain-lès-Arpajon. Deux nouveaux marchés de maîtrise ont été engagés : la réhabilitation du bâtiment IGESA sur la base aérienne 217 et la création d'un multi-accueil sur le site de la maison Les Larris à Breuillet.

En matière d'accompagnement, d'orientation et d'accueil du public notamment sur la proximité, plus de 22 000 personnes ont été orientées et accompagnées par les structures d'accès aux droits de l'agglomération. Je précise aussi que 3 358 usagers ont été accueillis à l'espace numérique de la maison d'accès aux services publics France Service à Arpajon. Toute une série d'actions ont également été réalisées notamment en terme d'accompagnement à l'emploi, ainsi, 200 personnes ont été reçues dans les permanences emplois.

En matière de développement économique, au-delà des implantations d'entreprises sur la base aérienne et sur les zones d'activités, 60 porteurs de projets ont été accompagnés.

Puis, l'agglomération a développé aux côtés de l'éducation nationale et aux côtés des acteurs économiques du territoire, le Comité Local Ecole Entreprise à destination de nos jeunes de façon à rapprocher le monde de l'entreprise à celui de l'éducation puisqu'il y a quelques fois des distorsions fortes.

Je pourrais évoquer les 95 000 adresses raccordables à la fibre optique soit près de 94 % du territoire mais cela ouvrirait assurément une porte sur un sujet aujourd'hui national qui concerne le déploiement de la fibre optique sur le territoire. En effet, nous nous apercevons que la jungle entre opérateurs manque d'encadrement sur les interventions ce qui implique que sur nos 21 communes, il y a actuellement des difficultés et des coupures de fibre assez régulières.

Vous avez sans doute vu également dans ce rapport d'activité la liste de toutes les actions et orientations portées par les équipements culturels. Je pense notamment à ceux du théâtre Jules Verne à Brétigny ou encore à l'Espace Marcel Carné à Saint-Michel qui ont ouvert encore plus leur programmation de façon à pouvoir exporter nombre de leurs activités et à travailler avec nous pour un rayonnement à l'échelle de nos 21 communes.

Il y a aussi dans ces éléments quelques chiffres forts notamment en matière de lecture publique. Il est ainsi rappelé que durant l'année 2021, ce sont 730 000 emprunts enregistrés dans le réseau des médiathèques, il y a eu une augmentation de 17 % du nombre de nouveaux usagers inscrits dans notre réseau de médiathèque. Je rappelle que l'ensemble de notre réseau a organisé plus de 580 animations à destination de nos populations. Aussi, aujourd'hui l'agglomération Cœur d'Essonne gère six piscines qui accueillent près d'un million de nageurs réguliers. Il y a plus de 26 000 scolaires écoliers, collégiens et lycéens qui ont pu également profiter des équipements sportifs de l'agglomération ainsi que 47 associations qui ont été accueillies au sein de ces équipements sportifs communautaires.

Vous l'avez vu, une page rappelle le développement sur 2021 du projet Sésame pour lequel l'agglomération a obtenu la labélisation au titre du Territoire d'Innovation et de Grande Ambition. Le projet TIGA prévoira à terme le déploiement de nombre de fermes sur le territoire de l'agglomération au-delà de la ferme de l'Envol qui est présente sur la base aérienne 217 et pour laquelle nous nous approvisionnons d'ores et déjà pour notre cuisine centrale. Par ailleurs, trois nouvelles serres ont été portées par l'association Chemin des Fleurs, ex Fleur de Cocagne, dans le cadre du projet Sésame, il y a ainsi eu l'expérimentation de paniers solidaires vendus aux familles via les CCAS des villes. En 2021, notamment grâce à la cellule foncière et d'appui aux communes, Sésame a continué d'œuvrer pour la création de nouvelles fermes sur le territoire de Saint-Germain-lès-Arpajon ou de Guibeville par exemple. Je rappelle qu'avec le syndicat de l'Orge, nous travaillons avec l'agglomération en vue d'implanter une ferme urbaine dont nous avons déjà parlé sur le site de Perray-Vaucluse au plus près de notre cuisine centrale.

Je précise que des crédits d'investissement ont été lancés dans le cadre du plan Vélo, plus de 13 millions d'euros seront mobilisés pour le déploiement des mobilités douces à l'échelle de Cœur d'Essonne agglomération.

J'essaie d'être le plus synthétique et pour autant le plus complet possible.

Je vais aborder la rénovation thermique des logements qui est un autre élément important. Il y a 250 visites conseil à domicile qui ont été réalisées dans le cadre travaux pour rénover et adapter son logement. Un chiffre devait aussi retenir notre attention à tous et en particulier l'attention de Franck Chauveau qui réalise un comptage quasi-quotidien relatif à notre bilan carbone : 34,18 tonnes de CO₂ ont été économisées grâce à l'optimisation de l'éclairage public soit l'équivalent M. Chauveau de plantations de 1 140 arbres ! Plus de 1 000 cœurs d'essonnais ont été conseillés par l'espace Info énergie de l'agglomération.

Pour parler de la base aérienne, l'année 2021 a été une année importante notamment pour travailler et poursuivre le travail en vue de l'arrivée en septembre dernier de la fête de l'humanité qui aura accueilli sur son site plus de 350 000 festivaliers. J'évoquais tout à l'heure le bâtiment modulaire, je précise à nouveau qu'il contient 50 containers maritimes. Nous avons également travaillé de manière assez forte pour être en capacité de déposer en octobre dernier un dossier auprès du CNC pour que les 30 hectares fléchés sur la base aérienne puissent avoir l'appui de l'État en vue de la structuration du futur pôle

cinématographique. Nous devrions savoir au mois de janvier ou février prochain si nous obtiendrons la labélisation. J'en profite pour dire que 55 jours de tournage ont été réalisés en 2021 sur la base 217 dont notamment le tournage du nouvel Astérix qui devrait sortir au début de l'année prochaine. Nous avons donc eu sur la base aérienne le village d'Astérix et Obélix. Nous avons aussi réalisé 27 000 plantations sur la base qui ont été rendues possibles dans le cadre des continuités écologiques.

J'ai essayé d'être le plus rapide possible, je vous invite vraiment à prendre le temps de consulter ce document qui est assez pédagogique comme rapport d'activité.

Il s'agit d'un donné acte, je vous remercie.

Conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque conseil municipal des collectivités composant l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) est tenu informé de l'activité de cette collectivité territoriale.

Les membres de l'assemblée prennent acte de cette communication.

POLITIQUE DE LA VILLE

7- EVALUATION DES CONTRATS DE VILLE DE CŒUR D'ESSONNE AGGLOMERATION

(Rapporteur : Mohammed ZAOUÏ)

La Ville de Sainte-Geneviève-des-Bois est signataire du contrat de ville 2015-2020 et du PERR 2020-2022. A ce titre, elle est concernée par l'élaboration d'une évaluation des contrats de ville de Cœur d'Essonne Agglomération.

La Ville s'associe aux remarques et aux propositions portées par l'Agglomération afin d'améliorer l'efficacité, accroître l'ampleur et la visibilité des dispositifs. Elle rappelle notamment :

- **La nécessité d'augmenter et de stabiliser** sur la durée des contrats, **les moyens alloués** au profit des habitants des quartiers qui subissent et subiront durablement les effets d'une double crise énergétique et inflationniste,
- **La nécessité d'investir massivement le champs de l'insertion par l'activité économique**, l'emploi et de travailler les sujets liés à l'employabilité et la formation professionnelle avec les entreprises,
- **L'importance d'asseoir la nouvelle contractualisation et plus largement l'ensemble des dispositifs partenariaux sur un temps long** afin de laisser le temps aux actions de produire leurs effets,
- **L'urgence de revoir la cartographie des quartiers bénéficiant des crédits liés aux Politiques de la Ville, et de bénéficier d'enveloppes budgétaires complémentaires** pour les quartiers en veille qui rencontrent des difficultés similaires, et parfois même une dégradation des indicateurs mis en exergue par l'analyse des besoins sociaux. La ville a notamment mis l'accent sur la situation de la résidence Henri Sellier.

La municipalité souhaite également mettre en exergue **la situation spécifique du territoire communal, et particulièrement au sein de ses quartiers en Politiques de la Ville**, à savoir « Les Aunettes » et « La Grange aux Cerfs ».

Effectivement, la ville de Sainte-Geneviève-des-Bois concentre la moitié de la population Cœur d'Essonnienne vivant en Quartier de Politiques de la Ville.

Notre ville fait face à des **enjeux particulièrement nombreux** :

- Une proportion de travailleurs pauvres importante : 30% de bénéficiaires de la prime d'activités

- Une augmentation du nombre de foyers bénéficiaires du RSA : 127 allocataires supplémentaires entre 2017 et 2019
- Un nombre accru de familles monoparentales, particulièrement au sein des quartiers concernés par les Politiques de la Ville, et nécessitant un accompagnement spécifique en matière de soutien à la parentalité, d'éducation et d'insertion par l'activité
- Une proportion relativement importante de familles issue de l'immigration aux besoins spécifiques tant pour l'accès aux droits que l'alphabétisation
- Des quartiers en veille qui connaissent des fragilités telle que la Héronnière ou Henri Sellier
- Des problématiques de précarité alimentaire et d'accès aux soins

Au regard de ces difficultés qui sont autant de défis pour la collectivité, la Ville de Sainte-Geneviève-des-Bois porte des politiques ambitieuses et parfois novatrices, qu'il est important de souligner dans le cadre de l'évaluation des Contrats de Ville.

En premier lieu, **l'engagement fort en matière de politique sociale et culturelle** à travers l'ouverture de la **médiathèque Olivier Léonhardt** située en plein cœur du quartier des Aunettes, ou la mise en œuvre de la « **Pochette Culture pour Tous** » qui favorise l'accès de tous les publics précarisés aux offres culturelles, et dont le dispositif a été étendu à de nouveaux bénéficiaires cette année.

Un Eté à Ste Gen' est aussi un levier socioculturel et sportif qui a suscité l'adhésion de plusieurs milliers de jeunes Génovéfains durant la période estivale. De nombreuses animations, spectacles et activités ont été programmés pour permettre à chacun de s'exercer à de nouvelles pratiques culturelles et sportives, de susciter des rencontres et des temps de partage en famille.

Sans être exclusivement tournée vers les quartiers en Politique de la Ville, l'opération a été très largement prise en compte par les habitants des Aunettes, de la Grange aux Cerfs et de la Héronnière.

Le sport est un vecteur pour fédérer les jeunes publics, soutenir l'excellence, et encourager l'esprit d'équipe. Aussi, plusieurs actions ont été menées, tant auprès des acteurs existants telles que les associations Génovéfaines qui ont bénéficié de subventions exceptionnelles pour faire face à la crise, qu'au travers de dispositifs innovants comme le dispositif Form'elles ou la revalorisation du Pass'Sport dont le spectre des publics visés a été étendu.

Il est nécessaire également de rappeler l'engagement municipal en matière de **renouvellement urbain et d'accès à des logements de qualité**.

L'opération de **reconstruction de la résidence sociale ADOMA** (Ex-Sonacotra) longtemps exigée par la ville, permet d'offrir des logements plus grands et confortables pour les habitants qui y vivent, au sein d'un bâtiment plus petit, et dont la parcelle fera l'objet d'un réaménagement paysager et arboré.

La ville s'est engagée dans le même sens à poursuivre **l'accompagnement des bailleurs sociaux et des copropriétés** pour la réalisation des opérations de rénovation thermique, et d'amélioration de l'habitat. C'est le sens des actions menées en partenariat avec les services de Cœur d'Essonne Agglomération et le service Logement de la ville, notamment sur son volet salubrité.

La volonté d'inclure les Aunettes au sein de **l'Opération de Revitalisation du Territoire de la route de Corbeil** poursuit cet objectif d'amélioration globale de l'habitat, et de revitalisation du quartier.

C'est également la logique qui a prédestiné au **déploiement de la géothermie**, une énergie propre et dont les prix sont stables dans le temps, afin de réduire la facture énergétique de nombreux Génovéfains, parmi les plus modestes d'entre eux. La première phase d'installation qui s'est achevée mi-octobre permet à l'ensemble de l'US Saint-Hubert d'être raccordée avant la saison de chauffe 2022.

L'engagement de la ville s'est aussi traduit par une **politique éducative ambitieuse** visant à lutter contre le décrochage scolaire et les situations de rupture.

De nombreuses actions ont été mises en œuvre à cette fin :

- **Obtention du Label Cité Educative** permettant de bénéficier de crédits supplémentaires dédiés au financement de projets structurants à l'échelle des trois villes de Sainte-Geneviève-des-Bois, Fleury-Mérogis et Saint-Michel-sur-Orge qui connaissent des problématiques communes en matière de parentalité, d'accompagnement à la réussite éducative, et de lutte contre les phénomènes de rixes
- **Le renforcement de la Ste Gen' Académie**, seul service public d'accompagnement et de lutte contre le décrochage scolaire avec une véritable antériorité qui montre son efficacité
- **Le recrutement** de deux postes stratégiques, d'une part **un coordinateur prévention jeunesse**, et d'autre part, **un directeur de l'éducation**
- Le déploiement de nouveaux programmes de **lutte contre le décrochage à travers une aide spécifique aux collégiens** en difficulté par le Service Jeunesse et Education
- La volonté **d'ouvrir à terme un centre social** qui sera un point pivot pour conduire les politiques socioculturelles et tenir un rôle d'animation sociale indispensable dans le quartier notamment auprès des plus jeunes publics

La ville de Sainte-Geneviève-des-Bois entend également **soutenir l'insertion sociale par l'activité en continuant de développer très largement les offres d'emplois et de formations** sur le territoire.

Il convient ainsi de se saisir **des opportunités offertes** dans le cadre du **U de Saint-Hubert** dans une logique de développement de l'offre de formation jusqu'au retour à l'Emploi.

Il est nécessaire de **souligner le projet de redynamisation de la Croix-Blanche** qui représente le bassin d'emplois le plus dynamique de la ville, et situé à proximité immédiate des quartiers QPV de Sainte-Geneviève-des-Bois. Un plan guide a donc été établi par le Service Développement Economique de Cœur d'Essonne Agglomération afin de penser le réaménagement de la zone qui comprendra une forte dimension environnementale, et une nouvelle logique d'implantation des commerces et des entreprises.

Enfin, la ville continue d'agir autour de **l'amélioration générale du cadre de vie**. C'est un investissement conséquent qui se matérialise par **une importante politique de propreté urbaine** qui permet de traiter plus de 240 tonnes de dépôts sauvages par an en régie. Ce sont aussi **plusieurs hectares d'espaces verts entretenus par la collectivité sur le domaine privé des bailleurs** afin d'offrir des cheminements, et des lieux de villégiature de qualité aux Génovéfains.

Par ailleurs, un **travail de cartographie et de recomposition foncière** a été menée de façon partenariale avec les bailleurs sociaux afin de couvrir l'ensemble du quartier, et de définir précisément les obligations d'entretien afférentes à chacun.

Parallèlement à ces actions, **un renforcement des politiques de prévention et de répression** des dépôts d'immondices a été entrepris. Il est la résultante **d'une augmentation des effectifs de la Police Municipale, et du déploiement de 30 nouvelles caméras** de vidéoprotection d'ici la fin d'année 2022, dont certaines sont particulièrement dédiées à la détection des dépôts, et à la prévention des tensions entre jeunes.

Au travers de ces nombreux engagements, **la ville de Sainte-Geneviève-des-Bois et Cœur d'Essonne Agglomération prennent pleinement leur part afin d'améliorer les conditions de vie des Génovéfains**, réduire les inégalités, et renforcer l'accès aux services publics. Les actions engagées visent à offrir à chacun les mêmes chances de réussir, de s'épanouir, de grandir, de se cultiver, et de travailler dans notre ville.

Pour autant, et au regard du **contexte inflationniste qui frappe gravement les collectivités territoriales**, ces dernières ne bénéficiant pas du bouclier tarifaire sur les prix de l'énergie, la ville

de Sainte-Geneviève-des-Bois **appelle l'Etat à accroître l'enveloppe dédiée aux Politiques de la Ville et à stabiliser les dispositifs dans le temps** afin de disposer d'une visibilité budgétaire de long terme.

La ville porte de nombreux dispositifs en régie, et de façon partenariale avec les autres acteurs associatifs et institutionnels présents sur les quartiers en QPV de Sainte Geneviève. Sans nouveaux apports financiers, et en l'absence d'une stratégie lisible concernant les appels à projets, **la ville ne pourra se substituer aux responsabilités afférentes à l'Etat durablement.**

Ces demandes ont été clairement spécifiées, et rappelées au travers d'un courrier d'accompagnement aux services de l'Etat dans le cadre de l'évaluation des contrats de ville présentée ci-joint à la délibération, et qui fera l'objet **d'un vote identique en conseil communautaire le 15 décembre prochain.**

Intervention de Mme Rolly :

Monsieur le maire, chers collègues,

Quelques remarques sur cette évaluation des Contrats de ville.

Une évaluation très complète qui restitue ce que j'ai pu constater sur le terrain dans les villes de Fleury, Saint-Michel, Morsang, et bien sûr Sainte-Geneviève-des-Bois.

Oui, il faut évoluer vers un nouveau découpage territorial, une géographie prioritaire adaptée à l'évolution de la population dans les QPV (quartiers prioritaires de la politique de la ville) et les QVA (quartiers de veille active), incluant les différents indicateurs sociaux qui montrent une paupérisation lente et régulière. Mais ce nouveau découpage territorial doit être en adéquation avec une révision de la carte scolaire des REP et REP+ qui prend en compte le critère IPS (Indice de Position Sociale) entre-autres.

Il est évident que cela doit entraîner une adaptation des moyens alloués par l'Etat, un allègement des démarches administratives sur, par exemple, les demandes de subventions, les appels à projets...

Oui, il faut aussi inciter plus fortement les bailleurs à mieux articuler leurs actions avec celles des communes et mieux répondre conjointement aux attentes des locataires. Le travail sur la validation du programme d'actions abatement TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties) en fait partie.

Sur les réussites des programmes d'action dans les quartiers, il faudrait un ajustement de la stratégie d'intervention : on ne touche en général que les jeunes en démarche volontaire. Et les autres, plus nombreux ? Ceux qui deviennent hors système, qui ne participent à aucune des actions proposées. Comment renouer le dialogue ?

Pour une meilleure réussite de certaines actions, il faut prendre en compte toutes les dynamiques locales dont les associations existantes ou à venir, innovantes.

Je pense en particulier au phénomène des rixes qui angoisse les parents dans les quartiers, les premiers touchés par leurs conséquences désastreuses.

Soyons réalistes, le travail conjoint avec les services de l'Etat au niveau départemental, des forces de l'ordre, de la justice, des partenaires de la communauté éducative ne sera réellement efficace qu'avec l'implication effective des familles et en particulier les mères des quartiers.

Nous connaissons les initiatives des "Gilets roses" de Corbeil, des "Daronnes de Villeneuve-Saint-Georges", ces associations de mères qui adaptent leurs actions aux besoins spécifiques du terrain.

Elles sont reconnues, indépendantes, simplement liées par un partenariat avec les municipalités, avec un seul objectif, la protection de tous les enfants.

Nous sommes tous concernés par ces problèmes et devons rester solidaires pour trouver les meilleures solutions.

Intervention de Mme Busson

Effectivement, je suis également présidente d'associations sportives. Pour rebondir sur ce qui vient d'être dit, la cité éducative a en effet été mise en place au sujet des rixes. En tant qu'acteur associatif, nous sommes en lien avec les familles et nous avons été invités à participer aux ateliers de réflexion qui nous ont également mis en lien avec les établissements scolaires et les autres acteurs associatifs qu'ils soient culturels ou sportifs. Ces démarches ont été mises en place pour répondre à ces fameuses rixes et à ces

problèmes de violences afin que nous puissions parler d'une seule voix, nous travaillons ensemble et je pense que les choses sont en train de se mettre en place.

Intervention de Mme Rolly

Ces démarches ont été faites depuis longtemps. Bien sûr qu'il faut qu'elles soient présentes et que cela continue, seulement, elles n'aboutissent pas. Nous avons toujours des rixes qui sont de plus en plus violentes. Je sais que nous mettons en place des choses via la cité éducative, la municipalité et les mairies autour que ce soit au niveau sportif et culturel mais nous ne touchons pas forcément ceux qui en ont le plus besoin et qui sortent du cadre institutionnel. Je sais que cela n'est pas facile. Je n'ai, moi-même, pas la réponse mais nous ne devons pas faire de l'autosatisfaction en estimant que les démarches sont faites puisqu'elles sont faites depuis longtemps mais nous n'avons pas les résultats escomptés.

Intervention de M. le maire

De manière générale, sur la situation des quartiers prioritaires, nous avons fait beaucoup de choses. Je peux vous parler de la réhabilitation de l'ensemble du parc de logements sur les QPV qui permet le confort des milliers de personnes qui y vivent. Plus récemment, je peux évoquer l'investissement porté par l'agglomération en plein cœur du quartier avec l'ouverture de la médiathèque Olivier Léonhardt. Celle-ci rappelle avec force combien les services publics qui ont été supprimés dans la quasi-totalité des quartiers de France au fur et à mesure des décennies sont essentiels d'autant plus que les crises passées et à venir nous rappellent aussi combien la situation socio-économique des familles est fragile.

Ce soir, nous passons une délibération sur l'évaluation des contrats de vie, je suis extrêmement inquiet sur la dégradation sociale dans les quartiers QPV. En effet, vous évoquez la mobilisation des mamans : nous avons une explosion dans chaque quartier QPV des familles monoparentales avec tout son cortège de difficultés sociales et d'encadrement qui peuvent aussi conduire quelque fois à des difficultés liées à ces phénomènes de rixes. Nous retrouvons aujourd'hui ce phénomène partout en France. Vous évoquez aussi, Mme Rolly, la connaissance des « Gilets roses » et de « la Brigade des daronnes », il est vrai que nous avons eu l'occasion d'avoir ces retours d'expériences lors des réunions que nous avons organisées. Lors d'une réunion avec les familles des quartiers il y a 1 an et demi, en plein confinement, un papa se saisissait d'un proverbe africain disant qu'il fallait tout un village pour élever un enfant. C'est sans doute cela qui doit manquer aujourd'hui. Nous nous apercevons pour des raisons diverses, sans aller sur le chemin du désengagement des parents puisque cela serait trop facile, qu'il y a aussi d'autres difficultés. Nous sommes renvoyés aux politiques de peuplement et de logement. Par exemple, quand, via Action logement, nous attribuons à une famille du 95 un appartement à Sainte-Geneviève alors que tout son cercle amical et familial est dans le 95, l'arrivée dans un quartier est difficile, nous devons y faire face.

Aujourd'hui, nous devons regarder clairement les choses telles qu'elles sont. Nous devons aussi nous poser la question des aménagements extérieurs à l'intérieur des quartiers pour redonner de l'espace commun. De manière générale, dans les QPV, par des aménagements X ou Y, nous avons géré les quartiers, une des conséquences est que les jeunes filles et les femmes sont absentes de l'espace public. Nous devons aussi nous repositionner sur ces questions : en comparaison, un village africain est composé d'une place aménagée pour faire en sorte que l'on vienne y stationner quel que soit son âge et qu'il y ait des éléments de solidarité qui puissent s'opérer, c'est un enjeu.

Vous parliez des abattements de TFPB : je rappelle que c'est le fait que les bailleurs sociaux aient des exonérations sur les taxes du foncier bâti en contrepartie d'actions spécifiques : par exemple des actions de sur-entretien, de citoyenneté, de nettoyage d'espaces verts... Nous avons un gros point de désaccord avec les bailleurs et nous le relevons avec toutes les villes de l'agglomération : ils font de la comptabilité analytique c'est à dire qu'ils nous mettent des lignes de sur-entretien qu'ils ne font pas. Quand vous leur parlez par exemple de mobilisation de crédits pour la dératisation qui touche à peu près tous les quartiers, il n'y a rien qui se passe. Des abattements de TFPB sont faits alors que les actions ont été réalisées ailleurs et avec des associations que nous ne connaissons pas. Aussi, certains logements restent plusieurs semaines sans ascenseur alors qu'ils sont dans les immeubles les plus hauts de la ville. Les bailleurs sociaux ne jouent pas le jeu ! Je ne vous parle même pas de la propreté des parkings, des enlèvements d'épave ou même de la tonte de leurs espaces verts privés faits par nos agents. L'année dernière nous avons fait le chiffrage de ce que la ville dépense de manière indirecte pour les bailleurs : cela s'élevait à plus d'un

million d'euros. Cela manque dans le tour de table. Les exonérations de taxes sur le foncier bâti à l'échelle du département représentent 8 millions d'euros soit l'équivalent des crédits d'État pour la politique de la ville. J'ai rencontré la nouvelle préfète dédiée à l'égalité des chances et nous convergions sur ce sujet. Nous nous sommes bien aperçus que l'argent passe sur autre chose que l'entretien de base puisque les locataires paient cet entretien dans leurs charges. Ainsi, cet argent échappe à tout le monde et vient juste en déduction fiscale.

Il faut se satisfaire des points d'avancée. Ce que disait Séverine Busson sur la cité éducative est un vrai point d'avancement. Le chemin est long, nous en avons parlé trois ans auparavant. L'État nous a refusé la Cité éducative pendant deux ans. Je rappelle que nous aurions pu la mettre en place seul, sans Fleury et sans Saint-Michel : nous aurions eu la labélisation tout de même, mais nous avons fait le choix politique pour agir concrètement en matière de rixes de pouvoir s'appuyer aussi sur une dynamique territoriale plus large. Aujourd'hui, nous pouvons constater l'espoir suscité avec le nombre de projets déposés par les associations, les établissements scolaires et les services municipaux sur des actions communes. Cela nous donne raison sur le sens de ce que nous avons voulu faire.

Cela ne suffit pas et nous le savons. Sur les questions de prévention des rixes, bien souvent nous sommes seuls. J'étais récemment en préfecture avec nombre de maires, le préfet nous a sollicité sur le fait que nous ayons recruté un éducateur spécialisé dans les services municipaux notamment pour aller prendre en charge les élèves qui sont exclus du secondaire. Il y a beaucoup à dire et nous devons avoir beaucoup d'humilité. Partout, de nombreuses choses ont été testées durant les 40 dernières années. Ce que je sais est qu'il faut une volonté forte pour être aux côtés de nos habitants. Sans doute, cette mobilisation devra être encore accrue l'année prochaine car l'ampleur des difficultés sociales augmente : nous constatons une hausse de charges chez certains bailleurs qui s'ajoute à l'inflation de tous les jours. Cela est très inquiétant pour nombre de nos habitants. Nous devons faire face ensemble à ces situations, il s'agit d'un sujet très préoccupant. Il faut savoir que ce que j'évoque sur la situation de Sainte-Geneviève, vous pouvez en discuter avec tous les maires qui ont des quartiers politiques de la ville, ils auront le même constat.

Bien évidemment, nous aurons besoin du soutien de l'État au-delà d'une part de financement sur les activités que nous pouvons faire pendant les vacances scolaires et au-delà de la Cité éducative pour aller chercher des structures. Par exemple, nous devons nous interroger sur l'innovation en matière de retour à l'emploi pour pouvoir proposer des structures autour de l'insertion. Nous n'avons pas besoin de grosses sommes, il s'agit quelque fois uniquement de chercher les opérateurs puis de les accompagner.

Nous avons beaucoup à faire et nous y arriverons avec la mobilisation de toutes et tous et bien évidemment avec celle des habitants eux-mêmes dont on sait l'attachement souvent très fort aux quartiers dans lesquels ils vivent. J'ai été long mais ce sujet est important.

Intervention de M. Ouarem

Lorsque François Mitterrand a été élu Président de la République, je vivais en Seine-Saint-Denis à Epinay-sur-Seine et nous avons été une des villes pilote où a été mis en place le premier programme de prévention de la délinquance avec la création des conseils communaux de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes. Je vois aujourd'hui l'évolution de tous les dispositifs qui existent et je m'en félicite. J'ai été animateur de quartier et de rue : j'avais un local dans lequel je les accompagnais les mercredis et les samedis pour mettre en place des projets mais il y a une catégorie de jeunes qui malgré tous nos efforts ne s'inscriront dans aucun projet. C'est pour cela que les dispositifs qui sont mis en place permettent à ceux qui le souhaitent d'avoir la possibilité d'avoir un avenir meilleur que ceux qui tiennent le mur .

Intervention de M. le maire

J'évoquais tout à l'heure la place des femmes dans l'espace public. L'ouverture de la médiathèque a donné un lieu d'espace public pour les jeunes femmes et pour les mamans : elles se sont appropriées avec force cet équipement. Les quinze premiers jours d'ouverture de la médiathèque, il y a eu plus d'inscriptions effectuées que sur l'ensemble du réseau des médiathèques de Cœur d'Essonne depuis le début de l'année. Il y avait un réel besoin. Nous avons installé la Ste Jeune Académie dans la médiathèque pour les lycéens, elle connaît un grand succès chaque soir.

D'autres changements dans les quartiers auront lieu et nous aurons besoin de l'État. La reconstruction du foyer ADOMA n'est pas anecdotique non plus, je rappelle qu'il s'agit d'un ex-foyer SONACOTRA composé de 260 chambres de 7m² dans un état de vétusté incroyable : les travaux commencent et cela amènera la destruction du foyer actuel qui sera remplacé par une esplanade et un espace vert. Il s'agit d'un travail nécessaire pour amener à un gain en matière de dignité humaine pour les personnes qui y vivent, certaines depuis plus de 48 ans.

Intervention de Mme Rolly

Je voulais préciser que lorsque j'ai lu que cela avait commencé dans les années 80, j'ai été étonnée puisque j'ai enseigné à Diderot de 1975 à 1987 et que nous nous battions déjà sans avoir toutes les aides que nous avons maintenant. Nous allions voir les parents, 80 % des gens ne parlaient pas français et nous avons vu un changement avec les mamans lorsque nous allions dans les appartements. Les papas nous recevaient mais jamais les mamans. Il est vrai qu'il y a eu une évolution mais il n'y avait pas ce phénomène de violences si important, je pense que cela a commencé à la fin des années 80.

Intervention de M. le maire

Les phénomènes de conflit entre villes, nous les avons déjà à l'époque. C'est la nature de la violence qui a changé. A l'époque, vous pouviez avoir des altercations à 1 contre 1 mais, maintenant, le phénomène d'ultra-violence dont on parle partout est nouveau puisque vous pouvez avoir 10 à 15 personnes qui vont s'en prendre à 1 personne. Au-delà des réseaux sociaux, aujourd'hui, ce qui est terrifiant est de voir que vous pouvez par exemple taper sur la tête d'un gamin avec un marteau et le laisser pour mort sans que cela ne change votre journée. Les phénomènes d'ultra-violence montrent que la notion de valeur de la vie humaine n'est plus la même, il s'agit du vrai changement.

Les différents entre villes sont tellement anciens qu'aujourd'hui ils ne savent plus l'origine du conflit mais simplement qu'il faut le faire. Un autre phénomène nouveau doit nous interpeller collectivement, il s'agit de l'âge de ceux qui participent à cela, ils sont de plus en plus jeunes et il n'est pas normal qu'un enfant de huit ans soit à 23 heures dehors, il y a un vrai sujet.

Je rappelle qu'il y a toute une série de dispositifs qui sont mis en place sur les rixes au-delà de l'éducation avec par exemple les cellules locales de soutien individualisé avec le commissariat où le procureur adjoint et les partenaires viennent. C'est l'idée de pouvoir renouer le dialogue avec les familles et d'essayer de voir où il y a un sujet et en quoi la puissance publique peut aider. Il y aurait beaucoup à dire mais en tous les cas, il faut la mobilisation de tous. Un autre phénomène est le vieillissement de l'âge des bénévoles dans les associations, il s'agit d'une réelle différence par rapport au moment où vous étiez enseignante à Diderot Mme Rolly, nous avons un réseau associatif beaucoup plus fort et avec des bénévoles plus jeunes d'où la délibération que nous avons adoptée il y a quelques semaines sur la création de la réserve citoyenne génovéfaine pour aussi prêter renfort aux associations présentes sur les quartiers.

Il s'agit d'un « donné acte » mais seriez-vous d'accord de le voter ?

Intervention de M. Zlowodzki

Selon moi, avec un « donné acte », nous présentons une évaluation des contrats de ville, la portée de notre vote n'aura pas de valeur, cela ne résilie pas le contrat de ville. J'ai pu mal comprendre cependant.

Intervention de M. le maire :

Je pense qu'il faut le voter. Il est vrai que par rapport à la structuration de la délibération, nous prenons acte de l'évaluation des contrats de ville mais derrière, il y a toute une série de demandes et je pense que cela ne coûte rien de le voter.

Intervention de M. Zlowodzki

Je pensais que l'évaluation avait été bien faite et qu'il y avait ensuite des prises de positions qui ne prenaient pas parti. Il était intéressant de vous entendre sur l'histoire de notre ville mais une mention à la fin nous avait alerté. Je pense que nous nous abstiendrons puisqu'il y a beaucoup de choses contrastées dans ce qui nous est présenté.

L'engagement sur la médiathèque et les autres programmes positifs, nous ne pouvons que les voter mais pour d'autres avec cette tendance à demander toujours plus d'argent sur le dispositif de la ville ne me paraît pas répondre tout à fait à tous les enjeux et cela même dans le débat qui a eu lieu. C'est à dire que faire respecter aux bailleurs sociaux leurs engagements pour avoir les moyens financiers ne concerne pas l'État. C'est aux bailleurs sociaux que l'on doit éviter de faire des exonérations. Même sur le plan financier, ce n'est pas toujours justifié de demander plus d'argent à l'État.

Par ailleurs, sur les questions de sécurité des quartiers que vous évoquiez, il y a des questions de politique pénale et de budget d'État : le ministère de la Justice a doublé les moyens de justice puisqu'aujourd'hui les problèmes de délinquance que nous avons découle d'années de laxisme de la part de l'autorité et ils savent qu'ils ressortiront très vite de prison. Déjà il faut les trouver, les policiers n'ont pas les moyens puis il faut les incarcérer mais les juges n'ont pas non plus les moyens puisqu'il n'y a pas de place en prison. Quand nous comparons notre politique de sécurité par exemple à la Hollande, ils ont aussi des réseaux sociaux et de l'immigration mais ils ont une politique pénale complètement différente avec des sanctions plus courtes, plus systématiques et plus rapides. Toutes les études de sociologie ont montré que pour arrêter la délinquance, il faut que cela soit rapide et court plutôt que menace hypothétique d'une très longue peine. Je pense que dans cette délibération, il manque un appel à changement de pied du gouvernement sur sa politique pénale qui est catastrophique avec un ministre de la Justice lui-même inquiet pour des conflits d'intérêts. Je rappelle qu'il est soupçonné d'avoir caché des affaires par rapport à ses anciens sujets et d'être intervenu. La communication ne suffit pas, il faut agir et malheureusement cette politique sécuritaire n'est pas suffisante.

Aussi, les esthétiques urbaines dans notre ville sont un sujet sur lesquelles nous devons un jour nous poser collectivement. Pour le quartier Saint-Hubert, la médiathèque est une première étape pour améliorer le cadre de vie mais à un moment nous devons améliorer l'esthétique du quartier, nous le devons bien aux habitants. Il y a eu des rénovations sur le confort mais il faudrait voir ce qui pourrait encore être fait, nous nous abstenons donc pour ces sujets.

Intervention de M. le maire:

J'ai vu il y a quelques mois une vidéo sur un plateau de télévision où vous interveniez avec un maire d'une ville de l'Essonne sur la question des quartiers : je pense que nous n'arriverons pas à nous mettre d'accord sur votre analyse mais merci de votre expression ce soir.

Intervention de M. Chollet

Merci.

Je pense que nous n'avons pas tout à fait eu la même compréhension de ce qui a été dit dans la délibération. Ce que j'en ai compris est que la ville ayant en partie la main sur une partie des politiques de la ville, elle appelait l'État à l'aider dans le cadre d'un partenariat sur ces questions. Cela est complètement différent de la politique pénale qui est à 100 % dans les mains de l'État. C'était dans cette optique que la délibération nous appelait à cela.

J'avais noté et cela a été aussi apprécié dans notre groupe, vous avez rappelé dans la délibération l'importance de l'engagement de l'État et le fait d'être dans une démarche ouverte, de dire que des choses sont faites et la ville est dans son rôle à demander plus d'argent et de moyens sur ces diverses missions. Ensuite, l'État est aussi dans son rôle à dire que d'autres missions de service public sont égales ou plus importantes .

Il s'agit de politique et je pense que c'était dans cette optique que cela avait été fait. Dans ce cadre, nous voterons la délibération.

Merci.

Cette délibération est adoptée par 37 voix pour et 2 abstentions (MM. Zlowodzki, Benisty).

SANTE

8- AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE

(Rapporteur : Nadia CARCASSET)

Le budget annexe du SSIAD a la particularité d'être tarifé et donc soumis à l'autorisation de l'ARS, organisme de tarification. Les résultats de la section d'exploitation sont affectés en N+2.

Le budget étant soumis à l'ARS pour obtenir la décision de tarification, il convient donc de se conformer à sa décision en matière d'affectation du résultat.

Considérant que le compte administratif fait ressortir les résultats suivants :

- Résultat comptable : 46 377.87 €
- Résultat reporté : 69 119.65 €
- Résultat administratif à affecter : 115 497.52 €

Par conséquent et conformément à l'affectation retenue par l'ARS :

- Le comptable est autorisé à affecter en réserve de compensation des déficits la somme de 52 026.78 €.
- Il est affecté la somme de 63 470.74 €, en excédent reporté de l'exercice 2020, en réduction des charges d'exploitation de l'exercice 2022, ce qui donne lieu à une inscription d'une ligne de recette au BS 2022.

Intervention de M. Zlowodzki

Je souhaite faire une explication de vote, elle vaudra pour les quatre prochaines délibérations qui concernent les budgets et qui sont relativement techniques.

Nous nous abstiendrons par le fait que nous n'avons pas toujours les capacités de voir les comptes et de pouvoir les contrôler, ce n'est pas un reproche. Nous nous abstiendrons comme nous le faisons habituellement sans qu'il n'y ait rien de spécifique.

Je voulais également ajouter que des personnes dans notre groupe ont dû malheureusement avoir recours à des services de soins à domicile : ils ont été extrêmement touchés par le dévouement et le professionnalisme des équipes. C'est donc ici l'occasion de remercier les équipes de soin à domicile et d'accompagnement de seniors.

Merci.

Cette délibération est adoptée par 37 voix pour et 2 abstentions (MM. Zlowodzki, Benisty).

9- BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022 SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE

(Rapporteur : Nadia CARCASSET)

Conformément au vote du compte administratif 2020 et à la réception de la procédure contradictoire – campagne budgétaire 2022 – transmise par l'Agence Régionale de Santé Ile de France (ARS) fixant le budget 2022 du SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE, nous sommes amenés à faire les régularisations suivantes :

FONCTIONNEMENT :

RECETTES

Les 63 470.74€ d'excédent reporté de 2020 s'inscrivent en réductions des charges d'exploitation conformément aux préconisations de l'ARS.

DEPENSES

Groupe II : Dépenses afférentes au personnel

Les 63 470.74€ seront affectés au groupe II. Le BS permet de réajuster les crédits figurant au chapitre 012 (dépenses afférentes au personnel) conformément aux préconisations et crédits accordés par l'ARS. Le résultat comptable du compte administratif de l'exercice 2020 présente un excédent de 115 497,52 € dont 52 026,78 € est affecté à la réserve de compensation des déficits et 63 470,74 € de l'exercice 2020 en réduction des charges d'exploitation 2022.

INVESTISSEMENT :

RECETTES :

- L'excédent reporté de 2021 de : + 42 477.20 € sert à financer les reports de 2021 d'investissement pour la somme de 18 057.59€. Le solde sera reporté sur 2023.

DEPENSES :

- La somme de 18 057.59€ de report d'engagements non soldés correspond à l'investissement reporté de 2021 sur 2022.
- L'excédent prévisionnel d'investissement 2022 pour 24 419.61€ est affecté au chapitre 003.

Cette délibération est adoptée par 37 voix pour et 2 abstentions (MM. Zlowodzki, Benisty).

10-AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 CENTRE MEDICO PSYCHO PEDAGOGIQUE MUNICIPAL HENRI WALLON (Rapporteur : Nadia CARCASSET)

Le budget annexe du CMPP a la particularité d'être tarifé et donc soumis à l'autorisation de l'ARS, organisme de tarification. Les résultats de la section d'exploitation sont affectés en N+2.

Le budget étant soumis à l'ARS pour obtenir la décision de tarification, il convient donc de se conformer à sa décision en matière d'affectation du résultat.

Considérant que le compte administratif fait ressortir les résultats suivants :

- Résultat comptable : 41 258.15 €
- Résultat reporté : 112 500.97 €
- Résultat administratif à affecter : 153 759.1 €

Par conséquent et conformément à l'affectation retenue par l'ARS :

- Le comptable est autorisé à affecter en réserve de compensation des déficits la somme de 134 690.22 €.
- Il est affecté la somme de 19 068.90 €, en excédent reporté de l'exercice 2020, en réduction des charges d'exploitation de l'exercice 2022, ce qui donne lieu à une inscription d'une ligne de recette au BS 2022.

Cette délibération est adoptée par 37 voix pour et 2 abstentions (MM. Zlowodzki, Benisty).

11- BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022 CENTRE MEDICO PSYCHO PEDAGOGIQUE

(Rapporteur : Nadia CARCASSET)

Conformément au vote du compte administratif 2020 et à la réception de la procédure contradictoire – campagne budgétaire 2022 – transmise par l'Agence Régionale de Santé Ile de France (ARS) fixant le budget 2022 du CENTRE MEDICO PSYCHO PEDAGOGIQUE, nous sommes amenés à faire les régularisations suivantes :

RECETTES D'EXPLOITATION

- La somme de + 19 068.90€ d'excédent reporté de 2020
- L'annulation au chapitre 017 de 1 027 640.20€ et inscription au chapitre 018 de 927 061.40€ correspondant à la dotation de l'ARS
- La somme de 522.26€ de reprise sur provisions de 2021.

DIMINUTION DES RECETTES D'EXPLOITATION DE : 80 987.64 €

DEPENSES D'EXPLOITATION

Groupe II (chapitre 012) « Dépenses afférentes au personnel »

Il est proposé de diminuer les dépenses de personnel de 81 509.90€.

Cette diminution s'explique par le départ en cours d'année du médecin directeur et le recrutement tardif d'un poste de psychologue.

Groupe III (chapitre 016) « Dépenses afférentes à la structure »

Nous retrouvons à ce chapitre 522.26€ de créances irrécouvrables.

DIMINUTION DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE : 80 987.64 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Au chapitre 001, l'excédent d'investissement est reporté à hauteur de 100 500.82€.

On inscrit également la somme de 23 000€ de régularisation à titrer conformément à la délibération n°14565.

Et enfin la régularisation d'une écriture pour provisions de créances irrécouvrables de 522.26€ en 2021. Soit une inscription complémentaire au budget supplémentaire des recettes d'investissement de 124 023.08€.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses inscrites au chapitre 21 correspondent à la reprise de 21 000€ sur les 62 500.82€ de l'excédent 2021 reporté en 2022.

Ces dépenses concernent des acquisitions de mobilier et de véhicules.

La somme de 42 023.08€ sera à reporter sur 2023.

Cette délibération est adoptée par 37 voix pour et 2 abstentions (MM. Zlowodzki, Benisty).

12- EXERCICE 2022 – DECISION MODIFICATIVE N° 2

Fin d'année : Ajustement des crédits budgétaires

(Rapporteur : Nathalie VASSEUR)

I- Principales inscriptions budgétaires - Section Investissement

□ Recettes d'investissement

- Sans objet

□ Dépenses d'investissement : 0,00 €

- Installations générales, agencements, aménagements – 2135..... - 50 000,00 €
(Transfert de chapitre du 21 au 23)
- Travaux en cours – 2313..... + 50 000,00 €
(Transfert de chapitre du 23 au 21)

II-Principales inscriptions budgétaires - Section Fonctionnement

□ Recettes de fonctionnement : 919 250,00 €

- Impôts et taxes Chapitre 73..... + 195 000,00 €
Droits de mutation taxes additionnelles (7381)
- Dotations et participations Chapitre 74 (Article 74718)..... + 384 000,00 €
Subvention Etat – France Relance Aide à la construction durable : 333 000 €
Cité Educative : 51 000 €
- Autres produits de gestion courante Chapitre 75..... + 227 600,00 €
Régularisation Dalkia année 2020 (Article 7588) : 134 600 €
Loyers résidents PDF (- Article 752) : 93 000 €
- Atténuation de Charges Chapitre 013..... + 33 000,00 €
Remboursement indemnités journalières – Régime général de Sécurité Sociale
- Produits exceptionnels (article 7718) + 79 650,00 €
Annulation de rattachement exercice antérieur

□ Dépenses de fonctionnement : 919 250,00€

- Charges à caractère général Chapitre 011 + 720 100,00 €
Carburant (Article 60622) : 60 000 €
Alimentation (Article 60623) : 50 000 €
Electricité (Article 60612) : 40 000€
Eau (Article 60611) : 30 000 €
Gaz (Article 60613) : 41 600 €
Affranchissement (Article 6261) : 8 500 €
Autres matières et fournitures (Article 6068) : 50 000 €
Fournitures d'entretien (Article 60631) : 50 000 €
Fournitures de petits équipements (Article 60632) : 10 000 €
Fournitures administratives (Article 6064) : 5 000€
Entretien et réparation matériel (Article 61551) : 20 000€
Autres frais divers (Article 6188) : 15 000€
Maintenance (Article 6156) : 115 500 €
Entretien et réparation bâtiments public (chaufferie P3) (Article 615221) : 207 500 €
Fournitures Cité Educative (Article 60623-617-6182-6188-6247) : 17 000€
- Charges de Personnel Chapitre 012 + 548 200,00 €
Augmentation de la valeur du point d'indice 420 000€
Augmentation du SMIC 81 000€
Rémunération contractuel (principalement remplacement – Cf recettes Chap 013) 38 200€
- Dépenses de fonctionnement imprévues Chapitre 022 - 349 050,00 €

Intervention de M. Chollet

Merci pour cette explication, nous avons eu aussi l'occasion d'en discuter en commission.

Comme toutes les délibérations budgétaires, les décisions modificatives comportent une signification politique importante étant à l'origine des politiques communales. Afin de marquer notre opposition à la politique municipale, et même si cette délibération est avant tout technique, nous voterons contre cette délibération.

Merci en tout cas pour vos explications.

Intervention de M. le maire

Il n'y a pas tellement de politique dans cette délibération.

Intervention de M. Chollet

Comme dans toutes les délibérations budgétaires, il y a de la politique même si c'est une question d'interprétation.

Il n'y a pas de notre part un vote contre un des points en particulier, nous faisons un vote contre global de dimension politique sur la question budgétaire.

Intervention de M. le maire

Nous expliquerons au gouvernement que l'un de ses représentants de l'opposition est contre la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires.

C'est une plaisanterie M. Chollet !

Intervention de M. Chollet

Je préfère tout de même préciser que je ne suis pas d'accord avec ce qui vient d'être dit.

Intervention de M. Zlowodzki

Nous nous abstenons également.

De manière générale, toutes les délibérations budgétaires sont associées au budget et donc à la politique générale de la ville. Nous pouvons voter contre ou nous abstenir, cela n'est pas automatique car sinon cela n'aurait pas de sens.

Deux sujets nous paraissent ne pas être du ressort de la municipalité : la hausse du point d'indice et la hausse des combustibles, de l'énergie et de l'électricité. Nous ne pouvons rien y faire et nous sommes donc obligés de passer cette délibération. Effectivement, elle vient sur la ligne budgétaire imprévue. Sur la partie énergétique et sur la partie point d'indice, nous nous abstenons dans la masse. Nous souhaitons souligner que pour le coup, nous aurons une position d'équilibre par rapport à ces budgets supplémentaires en particulier.

Cette délibération est adoptée par 32 voix pour et 5 contre (M. Chollet, Mme Rolly, M. Besse, Mme Schlatter, M. Lamaoui) et 2 abstentions (M. Zlowodzki, Benisty).

RESSOURCES HUMAINES

13- DELIBERATION D'ATTRIBUTION D'UN VEHICULE DE FONCTION

(Rapporteur : Nathalie VASSEUR)

Le véhicule dit "de fonction" est un véhicule mis à disposition permanente et exclusive d'un agent en raison de son emploi. Il est affecté à l'usage privatif du fonctionnaire, pour les nécessités de service ainsi que pour ses déplacements d'ordre non professionnel.

Depuis la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 dite de transparence de la vie publique, le conseil municipal peut, selon des conditions fixées par une délibération mettre un véhicule à disposition de ses agents lorsque l'exercice de leurs fonctions le justifie.

Le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ouvre ainsi la possibilité d'attribuer un véhicule de fonction aux « agents occupant un emploi fonctionnel de directeur général des services d'une commune de plus de 5 000 habitants ou de directeur général d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants ; ».

Par ailleurs, le CGCT rappelle que l'attribution d'un véhicule de fonction constitue un avantage en nature qui doit faire l'objet d'une délibération qui en précise les modalités d'usage.

L'évaluation de l'avantage en nature s'effectue sur la base d'un forfait annuel

Au regard des sujétions particulières liées aux fonctions de Directeur Général des Services (H/F), il est proposé d'attribuer un véhicule de fonction à l'agent occupant cet emploi.

Intervention de M. Zlowodzki

Je regrette plusieurs points sur cette délibération.

D'une part, il n'est pas précisé le budget nécessaire pour ce véhicule de fonction. Le tarif peut être assez variable et je pense qu'il y aura un encadrement mais il aurait été bénéfique de nous le préciser car il est difficile de prendre position sur cette délibération.

Par ailleurs, il nous semble que la ville est engagée pour le changement climatique et pour la transition énergétique, alors il serait bien, de temps en temps, de donner l'exemple. C'est un petit peu facile d'être pour les transports en communs et pour le vélo mais que cela ne s'applique pas au directeur des services ! Il a déjà un certain salaire qu'il mérite et qui lui permet pour ses trajets de son domicile à Sainte-Geneviève des bois d'être autonome. Pour les déplacements sur la ville, je pense que celle-ci a un parc de véhicule suffisamment important et nous pourrions proposer des vélos électriques, la ville n'est pas non plus immense, cela pourrait être suffisant. Le parc de véhicule de la ville pourrait être emprunté et cela permettrait de faire des économies tout en donnant un exemple d'exemplarité. Il y a de nombreuses entités du secteur privé avec des budgets bien supérieurs à celui de notre ville où cette pratique de véhicule de fonction est arrêtée d'autant plus qu'il s'agit d'un avantage en nature un petit peu ostentatoire. S'il s'agit d'un budget réduit et s'il y a des nécessités de service, je veux bien le comprendre mais sans mention du budget et d'un plafond de budget, il est difficile de voter pour cette délibération sauf élément qui pourrait nous être donné. Personnellement, je serais plutôt contre.

Intervention de M. le maire

Je ne sais pas si vous avez vu le parc de véhicule de la ville, nous sommes relativement loin des véhicules ostentatoires.

J'entends votre argument un petit peu facile des transports en commun ou du vélo mais vous savez, il arrive plusieurs fois dans l'année que l'élu de permanence, le cadre de permanence ou même le maire soit appelé le soir, la nuit ou le week-end car sa présence est nécessaire. J'évoquais tout à l'heure l'ex-foyer SANACOTRA, quand, à trois heures du matin, vous êtes appelé par les pompiers parce qu'il y a un incendie et que vous devez procéder au relogement des 250 résidents, vous vous tournez vers les cadres de la direction générale qui sont joignables 24 heures sur 24 et sept jours sur sept. A cette heure-là, il n'y a pas de transport en commun et le temps que la personne vienne à vélo, cela est compliqué. Cette délibération permet de pouvoir encadrer cela et de ne pas être sur un véhicule de service. J'entends que sur le coût, il est certain que la marque et l'ancienneté du véhicule n'ont pas tout à fait le même impact sur le budget communal.

Aujourd'hui, nous sommes sur une acquisition de véhicules hybrides qui ne sont pas incompatibles avec ce que l'on porte comme message. Il faut aussi que nous essayons d'orienter nos acquisitions et quelques fois nos locations. Dans ce cas précis, nous allons nous diriger vers une location de véhicule de type Megane : cela nous coûterait environ 400€ par mois avec une part pris en charge par l'agent en question. Je précise à nouveau que notre parc automobile est assez vétuste. J'entends très légitimement votre remarque mais certaines missions et certains services nécessitent d'avoir ce type de véhicule.

Intervention de M. Chollet

Nous comprenons l'aspect mission : il s'agit d'un avantage en nature qui peut être justifié dans certains cas. L'argument écologique sur le type de véhicule et du parc de la ville de manière générale mérite effectivement d'être développé à l'avenir mais au-delà de cela, nous comprenons la situation et nous voterons pour cette délibération.

Intervention de M. Zlowodzki

Je prends note du montant de 400€ par mois et nous voterons pour cette délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

ADMINISTRATION GENERALE

14- CREATION D'UNE ENTENTE INTERCOMMUNALE DE PRODUCTION DE REPAS – VALIDATION DE LA CONVENTION ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DE SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS

(Rapporteur : Frédéric PETITTA)

La commune de Sainte-Geneviève-des-Bois a acquis, en juillet 2021, les installations de l'ancienne cuisine du GHU Paris Psychiatrie Neurosciences situées sur le site de Perray Vacluse pour y implanter sa nouvelle cuisine centrale.

Cette opération a reçu le soutien financier de l'Etat, au titre du plan de relance, et de la Région Ile-de-France sur le programme de la requalification des friches industrielles. Les travaux viennent de s'achever cet été et la production est désormais opérationnelle après obtention de l'agrément des services de contrôle.

Les nouvelles capacités de production de repas offrent une opportunité de fédérer d'autres collectivités autour de valeurs partagées, à savoir :

- La recherche de mutualisation des moyens de production des repas avec une ambition affichée pour la qualité des denrées, l'optimisation des produits bruts et frais, la qualité nutritionnelle des repas, le respect de la loi EGALIM, et la lutte contre le gaspillage alimentaire.
- La valorisation des circuits courts d'approvisionnement en denrées alimentaires.
- La promotion du mode de gestion en régie directe dans un secteur d'activité particulièrement concurrentiel, ainsi que la transmission des savoirs faire des agents du service public local,

La création d'une entente intercommunale de production et de livraison de repas est apparue comme la forme de coopération intercommunale la plus adaptée à ce projet à plusieurs titres :

- L'entente intercommunale repose sur la libre adhésion des communes après délibération des conseils municipaux, en s'assurant d'une gouvernance partagée, et la recherche de mutualisation de moyens matériels et humains.
- L'entente intercommunale dispense de la création d'une entité juridique propre, par opposition à une société publique locale (SPL) qui nécessiterait des statuts et des frais de fonctionnement, ainsi que d'une comptabilité d'exploitation relevant du code du commerce.
- *La conclusion d'une convention d'entente intercommunale, basée sur la coopération entre plusieurs communes, est hors champ d'application du Code de la Commande Publique*
- La gouvernance est partagée et garantit un suivi régulier de la gestion engagée, avec pour objectif la volonté d'optimiser les coûts de production par la mutualisation des commandes au moyen d'économies d'échelle selon les principes fondamentaux conduisant ni à l'enrichissement, ni à l'appauvrissement de chacune des parties.

Chaque commune membre de l'entente est représentée au sein d'une conférence intercommunale par 3 délégués (titulaires + suppléants) désignés respectivement au sein de chaque conseil municipal.

- La conférence intercommunale se réunit au moins 2 fois par an, et notamment pour proposer aux communes de déterminer le coût de production unitaire du repas et fixer ainsi les contributions financières des communes membres matérialisées par l'envoi de factures par la commune de Sainte Geneviève des Bois, siège du centre de production.
- Toute décision de la conférence intercommunale doit, pour être exécutoire, faire l'objet d'une délibération adoptée dans les mêmes termes par chaque conseil municipal des communes membres (donc au moins 2 fois par an)
- Une commission de suivi financier est constituée pour veiller spécifiquement à l'évolution des coûts de production, la fixation des contributions de chaque membre et dresser le bilan d'activité qui fera l'objet d'une présentation en conférence intercommunale donc ensuite en conseil municipal.
- Une commission des menus est constituée et se réunit 2 à 3 fois par an, pour l'élaboration et la validation des menus. Il sera possible d'accueillir des représentants des usagers à l'occasion de journées portes ouvertes pour montrer le soin porté à la qualité et la traçabilité dans la confection des repas.
- Un groupe de liaison comprenant un interlocuteur unique (réfèrent restauration) désigné dans chaque commune membre assure au quotidien le suivi de la qualité des repas (réception des livraisons, contrôle des températures et retour de satisfaction des usagers après chaque service).

La détermination du périmètre de l'entente est essentielle et peut couvrir tout ou partie de la chaîne de production de l'élaboration des menus, la ligne de production, la livraison...

Tous les coûts induits par le périmètre retenu intègrent ainsi le calcul du coût unitaire des repas qui serviront de base à la facturation des communes au regard des quantités demandées (coût unitaire de référence).

L'entente intercommunale garantit la libre administration des communes membres puisque chaque conseil municipal continue de fixer librement les tarifs de facturation des repas servis ou livrés auprès des différentes catégories d'usagers de sa commune.

L'entente intercommunale ne régit pas les règles d'élaboration des quotients familiaux ou le taux d'effort demandé aux familles,

Afin de fédérer plusieurs communes autour de cette ambition partagée, une étude de faisabilité a permis de conforter le modèle économique basé sur l'analyse des actuels contrats de restauration des communes. Ainsi, la mise en perspective des indices de révision contractuels des prix facturés par les prestataires titulaires des marchés publics au regard des économies d'échelle pouvant être réalisées à mesure de la montée en charge de la capacité de production des repas depuis la cuisine Perray Vaucluse conforte le modèle économique de la future entente intercommunale.

A l'issue de la période d'étude et de prospective engagée début 2022, 6 communes ont manifesté leur intérêt de rejoindre la Commune de Sainte Geneviève des Bois en vue de la création d'une entente intercommunale de restauration, en tenant compte des échéances de leur contrat de prestation en cours.

Ainsi :

- Les communes de Cheptainville, La Norville et Sainte-Geneviève-des-Bois intégreront l'entente à compter du 1^{er} janvier 2023.
- Les communes de Leuville-sur-Orge, du Plessis-Pâté et de Villiers-sur-Orge sont susceptibles de rejoindre l'entente de manière effective dans le courant de l'année 2023.

La présente délibération a pour objet la création de l'entente intercommunale de production et de livraison de repas, ainsi que la désignation des 3 représentants du conseil municipal appelés à siéger au sein de la conférence intercommunale.

Dès lors que l'ensemble des conseils municipaux auront également adoptés la convention et désigné leurs représentants, une seconde délibération attendue pour le conseil municipal du mois de décembre permettra de fixer les coûts unitaires de référence des repas.

Ces coûts unitaires de référence serviront de base pour la facturation des prestations aux communes membres. Au terme de l'année civile, Il reviendra à la conférence intercommunale de calculer les coûts unitaires réels des repas.

- Dans le cas où le coût unitaire réel est supérieur au coût unitaire de référence, la Ville de Sainte-Geneviève-des-Bois émet un titre de recettes aux membres correspondant au solde et fonction du nombre de repas produits pour son compte.
- Dans le cas où le coût unitaire réel est inférieur au coût unitaire de référence, le membre émet un titre de recette à la Ville de Sainte-Geneviève-des-Bois correspondant au solde à due proportion du nombre de repas commandés.

Il est ainsi demandé aux membres du conseil municipal :

- D'approuver la création d'une entente intercommunale de production et de livraison de repas,
- D'adopter à cet effet la convention régissant le fonctionnement et la gouvernance de l'entente intercommunale,
- De désigner les 3 représentants de la commune pour siéger à la conférence intercommunale.
- **DESIGNE** les 3 représentants de la commune pour siéger au sein de la conférence intercommunale de gestion de l'entente intercommunale de production de repas, ainsi que les 3 suppléants :

Titulaires :

Frédéric PETITTA
Philippe ROGER
Mohammed ZAOUÏ

Suppléants :

Danièle GARCIA
Philippe DECOMBLE
Maria DE JESUS CARLOS

Intervention de M. Chollet

Merci M. le maire.

Cette délibération était attendue après notre échange en commission élargie sur ce sujet. Permettez-moi de vous remercier à nouveau pour cet échange très intéressant.

Cette entente intercommunale va dans le bon sens pour rentabiliser aussi la nouvelle cuisine centrale. Cependant, nous avons eu une question qui se voit renouveler avec les représentants qui sont désignés : il serait bénéfique qu'un représentant soit de l'opposition. Nous le disons à chaque fois et je pense que ce ne sera malheureusement pas encore le cas. Nous sommes pour cette délibération mais de ce fait, sachant que nous le disons à chaque délibération sur ce sujet quand il n'y a pas qu'un seul représentant, nous voudrions marquer notre position pour cela en nous abstenant même si nous approuvons le contenu.

Intervention de M. le maire

J'entends votre argument, il est difficile sur ce type d'entente aussi d'avoir un représentant de l'opposition puisque cela engage la ville et je sais que vous le comprendrez bien volontiers.

Je précise que pour ce qui sera évoqué dans le cadre de ces conférences liées à l'entente intercommunale, il y aura en permanence au conseil communal suivant un point d'information et un vote. Bien évidemment, l'expression de l'opposition municipale pourra être prise en compte au moment des votes en conseil municipal mais aussi lors des commissions de travail.

Intervention de M. Zlowodzki

Je souhaitais faire une intervention sur deux points.

Nous demandons à voir comment ce projet va se développer et sur la convention, effectivement, ce que nous voyons avec la présentation est que vous avez choisi une structure relativement légère ce qui évite de s'embarquer dans des coûts trop lourds et s'il y avait des modifications, nous les verrions au conseil municipal ce qui est assez positif pour la démocratie.

Il y a un deuxième sujet que nous avons vu : dans les coûts unitaires et réels, vous avez pensé à séparer la partie frais de livraisons ce qui signifie, si nous avons bien compris, que nous livrons et que les communes ne viennent pas chercher même pour les communes les plus lointaines. Il faudra peut-être être attentifs au nombre de kilomètres par jour et ce plusieurs fois par semaine car le budget pourrait être très important vu le prix de l'essence.

Pour le reste, je trouve que les prix sont compétitifs et c'est positif. Cependant, vous nous parlez d'une étude de faisabilité qui a été faite et qui a comparé plusieurs options, de fait, l'opposition n'a pas eu communication de cette étude et cela nous manque. Nous aimerions que vous la fassiez suivre pour que l'on puisse vous accompagner et porter ce projet. Cette étude nous permettra de connaître tous les arguments à cette mise en commun de moyens et de voter « pour » en toute sérénité lors des prochaines délibérations. Pour le moment, n'étant pas en possession de cette étude de faisabilité, nous nous abstiendrons.

Intervention de M. le maire :

Cette étude de faisabilité a été faite notamment pour les villes qui allaient nous rejoindre par rapport à ce qu'ils paient aujourd'hui et le coût qui leur reviendra demain. Cela ne change rien pour nous si ce n'est que nous mutualiserons des coûts fixes puisqu'il n'y a pas pour l'instant de recrutement supplémentaire. Nous avons un outil de production qui peut absorber la production et la livraison de repas. L'essence serait le seul coût supplémentaire, mais nous sommes en capacité avec notre outil qui est opérationnel depuis le mois de janvier de pouvoir fournir cela. Ensuite, nous avons sur le fond juridique la même forme que ce qui a été fait à Tourcoing, nous avons pris le même modèle, cela était opportun.

Nous avons fait une commission ouverte à l'ensemble du conseil municipal où votre groupe était représenté et je crois que nous avons assez librement évoqué les choses dont nous avons changé volontairement le format comme nous avons eu l'occasion de le faire sur d'autres sujets avec mention d'éléments très structurants.

Il n'y a pas d'étude par rapport à un modèle privé à cette étape. Sans doute, nous aurons des études complémentaires, si nous élargissons le projet, qui nécessiteront un recrutement supplémentaire. Ce que cela signifie et quel est l'impact sur le coût de production ? Nous étudierons si nous développons à d'autres villes et si l'acquisition de nouveaux véhicules est nécessaire. D'autres éléments très tangibles seront étudiés : par exemple la mise à disposition de personnels d'autres villes dans le cadre de l'entente, cela est envisageable. Dans tous les cas, il y aura transmission à l'ensemble des conseils municipaux de tous ces éléments.

De la même manière, nous devons avoir une comptabilité analytique spécifique à l'exploitation, à la production et à la livraison des repas. Aujourd'hui, pour la cuisine centrale, nous votons le budget mais nous n'y reviendrons pas forcément tout au long de l'année. Dans ce cas précis, dans le cadre de la transparence que l'on doit à l'ensemble du conseil municipal, cela permettra d'approfondir le fonctionnement même de ce service municipal.

Cette délibération est adoptée par 32 voix pour et 7 abstentions (MM. Zlowodzki, Benisty, Chollet, Mme Rolly, M. Besse, Mme Schlatter, M. Lamaoui).

15- COMPTE RENDU DE MONSIEUR LE MAIRE AU CONSEIL DE SA DELEGATION DE POUVOIRS

(Rapporteur : Frédéric PETITTA)

Dans le cadre de sa délégation Monsieur le Maire a signé 69 décisions au total dont :

N° 2022/217 Avenant n°2 et n°3 au marché d'assurances lot n°1 dommages aux biens

La commune a souscrit un avenant n°2 à la convention d'assurance pour le risque dommages aux biens, suite à la mise à jour de la superficie du parc immobilier de la commune déclarée à l'assureur SMACL pour l'année 2022, Suite à une erreur de l'assurance sur les montants, un avenant n°3 a été signé pour régulariser la situation.

N° 2022/280 Règlement d'un avis de contravention

La Commune a été destinataire d'un avis de contravention. Elle n'a toutefois pas pu identifier l'auteur de l'infraction, c'est pourquoi le règlement de la contravention d'un montant maximum de 375 € a été payé.

N° 2022/286 Contrat de sous-location d'immeuble avec VYV 3

Une convention de bail était signée en 2004 entre la Commune et l'A.S.A.M.A.D. pour des locaux au sein de l'Espace Rol-Tanguy, sis 10 rue des Siroliers, les locaux loués sont composés d'un bureau d'une superficie de 10,07m² et d'un bureau d'une superficie de 13,76m².

Par un traité l'A.S.A.M.A.D. a rejoint les équipes de VYV CARE Ile-de-France devenue VYV3 Ile-de-France.

Une nouvelle convention d'objectifs et de moyens a été signée avec le CCAS, pour la période 2020/2024, qui précise les conditions de mise à disposition de locaux

Il convient de renouveler la location des locaux à VYV3 Ile-de-France jusqu'au 31 décembre 2024.

Le présent bail est respectivement consenti et accepté moyennant un loyer annuel hors charge de 11 851,00 €

Le loyer sera révisé annuellement en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers (IRL) du troisième trimestre de l'année N-1.

N° 2022/273 Signature du contrat avec P. De Smet pour le bal de la semaine bleue

Dans le cadre de la Semaine Bleue, la Municipalité a organisé un bal à la salle Gérard Philippe le mardi 11 octobre 2022.

Il est donc convenu la signature du contrat avec Pascal De Smet, représentant de l'orchestre

Coût de la prestation : 1 200,00 € TTC

N° 2022/274 Signature du contrat avec F. Vecchione pour le bal de la semaine bleue

Dans le cadre de la Semaine Bleue, la Municipalité a organisé un bal à la salle Gérard Philippe le mardi 11 octobre 2022.

Il est donc convenu la signature du contrat avec Fabrice Vecchione.

Coût de la prestation : 260,00 € TTC

N° 2022/275 Signature du contrat avec M. Siozac pour le bal de la semaine bleue

Dans le cadre de la Semaine Bleue, la Municipalité a organisé un bal à la salle Gérard Philippe le mardi 11 octobre 2022.

Il est donc convenu la signature du contrat avec Fabrice Vecchione.

Coût de la prestation : 260,00 € TTC

N° 2022/276 Signature du contrat avec F. Vecchione pour le spectacle de la semaine bleue

Dans le cadre de la Semaine Bleue, la Municipalité offre aux retraités génovéfains, un spectacle à la salle Gérard Philippe sur le thème « Panam Show » par la troupe TIP TAP SWING, le Jeudi 13 octobre 2022. Il est donc convenu la signature du contrat avec Fabrice Vecchione, représentant de la troupe.

Coût de la prestation : 2 380,00 € TTC

N° 2022/216 Contrat avec M. Willy Falla, pour analyse des pratiques

Dans le cadre du projet d'établissement et du fonctionnement du CMPP, une analyse de pratique à destination de son équipe pluridisciplinaire est mise en oeuvre pour répondre aux besoins et permettre l'accompagnement des problématique institutionnelles.

La Ville dans le cadre de l'analyse de pratiques accordé par l'ARS, a signé un contrat avec M. Willy FALLA afin de fixer le montant de ses prestations à 380€. Ces prestations seront inférieures ou égales à 12 par année civile soit 4680€ au maximum (380 x 12).

N° 2022/218 Signature d'un contrat avec studios 61

Dans le cadre de la fête des associations du samedi 3 septembre 2022, la ville de Sainte-Geneviève-des-Bois a proposé un bal populaire pour assurer une ambiance festive et conviviale.

Le groupe Idhem a joué des musiques de 20h à 00h.

Un contrat a donc été signé avec l'association « Studios 161 », pour ce concert proposé aux Génovéfains le samedi 3 septembre 2022.

Coût de la prestation : 3 000,00 € TTC.

N° 2022/209 Location de matériel fête des associations 2022

Tous les ans, la ville de Sainte-Geneviève-des-Bois organise la fête des associations.

Volonté de la Municipalité de déplacer la manifestation à la Piscine d'en Face et ses Alentours en raison des travaux se déroulant sur le marché du Donjon. Travaux de végétalisation de la place Saint Exupéry et de rénovation de la halle du marché qui se sont déroulés jusqu'au 20 septembre 2022. Le marché sera déplacé, pendant cette période, dans la cour du Donjon et ses alentours.

Ce changement nous invite à nous adapter pour nous permettre d'accueillir dans les meilleures conditions les Génovéfains lors de la Fête des Associations qui se déroulera sur une journée :

Samedi 3 septembre 2022, à la Piscine d'en Face et sur le terrain de rugby déroulera le samedi 3 septembre au Stade de rugby Léo Lagrange.

A cet effet, il est nécessaire de mettre en place des structures permettant la réalisation de cette manifestation.

L'offre unique et recevable est présentée par la Société Brunet Tentes - Chemin des Saints-Pères - 77930 Chailly-en-Bière.

L'objet de cette décision est de signer le marché avec la société Brunet Tentes pour un montant maximum de 28 370,90 € HT.

N° 2022/225 Contrat de maintenance des logiciels et modules Ciril - acte modificatif n°1

La société CIRIL est actuellement titulaire de notre contrat de maintenance annuel des logiciels de Gestion Financière/Ressources Humaines et leurs modules depuis le 1er janvier 2020 et pour une durée de 48 mois.

À l'article 5 du contrat précédemment cité la formule de révision est erronée. Le mois de référence à prendre en compte pour l'indice SYNTEC est celui du mois de la facturation est non de la signature du contrat comme indiqué. Une modification de cette formule de révision est donc nécessaire.

La modification apportée par l'acte modificatif prendra effet à compter du 1er mai 2022.

L'objet de cette décision est de signer l'acte modificatif n°1 au contrat de maintenance des logiciels et modules CIRIL n°20C20.

N° 2022/227 Renouvellement du contrat de maintenance des logiciels et outils Arpège - Acte modificatif n°3

La Ville de Sainte Geneviève des Bois a renouvelé la maintenance des logiciels et outils ARPEGE par la signature d'un contrat n° 2019C47 le 1er janvier 2020 pour un coût annuel de 12 703,47 € HT avec révision de prix chaque année.

Deux actes modificatifs ont été apportés à ce contrat pour le rajout de logiciels puis leurs mises à jour et leurs maintenances.

Acte modificatif 1 : 360,00 € HT

Acte modificatif 2 : 940,00 € HT

En février 2022, la ville a acquis le logiciel SOPRANO OPUS pour une meilleure gestion des bureaux de votes et des résultats des élections.

Il est alors nécessaire d'effectuer une maintenance de ce logiciel pour assurer son bon fonctionnement.

Cette modification au contrat nécessite la signature d'un nouvel acte modificatif.

L'objet de cette décision est donc de signer cet acte modificatif 3 avec la société ARPEGE - 13, rue de la Loire - 44 236 Saint-Sébastien-sur-Loire pour un montant de 1 045,00 € HT supplémentaire par an au coût annuel du contrat.

N° 2022/231 Renouvellement de contrat d'hébergement et de maintenance des logiciels et outils web Arpège

La collectivité a fait l'acquisition en 2015 de nouveaux outils pour la gestion des activités familles au travers les logiciels de la suite Concerto d'Arpège et elle a également mis en place de nouveaux services à la population par le biais d'outils en ligne, afin de faciliter les démarches familles et individuelles :

- Espace Citoyens Premium : Service internet permettant à l'utilisateur d'accéder à tous les services proposés sur le site de la ville pour ses démarches familles et/ou individuelles
- Virtuose Agents : Outils de gestion collaboratif et prise de rendez-vous.
- Arpège Diffusion : Outils de diffusion courriels et SMS

L'intégralité des droits d'utilisation de ces différents outils et espaces internet ainsi que leur contrat de maintenance arrivent à échéance le 30 novembre 2022.

La Ville de Sainte-Geneviève-des-Bois souhaite renouveler ces services d'un contrat unique portant sur l'acquisition de 4 licences web ainsi qu'une maintenance annuelle.

L'offre de la société ARPEGE située 13, rue de la Loire - Saint-Sébastien-sur-Loire est un contrat se composant d'une partie investissement pour 4 licences web d'utilisation et d'hébergement d'un montant de 35 123,00 € HT, d'une maintenance annuelle de 1 157,49 € HT et d'un forfait d'envoi de 12 000 SMS pour 1 292,29 € HT avec révision de prix suivant conditions de l'évolution de l'indice Syntec.

Un contrat a été signé avec la société ARPEGE pour un montant de 37 572,78 € HT la première année, prenant effet le 1er décembre 2022 et se terminant le 30 novembre 2025.

N° 2022/232 Maintenance et assistance du logiciel Orchestra

La ville possède le logiciel ORCHESTRA qui permet la gestion des files d'attente et la fourniture des services pour le service Accueil.

Le service Accueil utilise ce logiciel depuis le 1er septembre 2018 ainsi que le matériel associé (2 bornes tactiles INTRO 8).

Le contrat de maintenance étant échu depuis le 31 août 2020, il est nécessaire pour la collectivité de le renouveler pour le logiciel et le matériel.

L'offre de la société QMATIC située 30, rue Eugène FLACHAT - Paris 17ème est un contrat se composant d'un accès aux mises à jour du logiciel, d'informations sur les valeurs et avantages des mises à jour et mises à niveau, d'une assistance générale et d'une maintenance du matériel.

L'objet de cette décision est de signer ce contrat avec la société AQMATIC pour un montant de 4 500,00 € TTC la première année avec révision de prix les années suivantes.

Il prend effet à compter du 1er septembre 2022 et est renouvelable trois fois par tacite reconduction pour des périodes d'un an soit jusqu'au 31/08/2025.

N° 2022/229 Travaux de peinture primaires gymnase Romain Rolland

Les travaux de réhabilitation du Gymnase Romain Rolland sont en cours.

Les diagnostics réalisés montrent que la charpente est revêtue d'une peinture d'origine au plomb.

Une assistance à maîtrise d'ouvrage a élaboré les protocoles qui doivent être mis en œuvre par les entreprises afin de préparer les supports et d'y apposer une couche de primaire afin de permettre la mise en peinture des éléments en place. L'objectif est de réaliser une mise en peinture pour recouvrir les éléments sur un support le plus stable possible pour la nouvelle couche de peinture de finition, évitant toute dégradation ultérieure.

Une mise en concurrence a été établie auprès de 5 entreprises pour choisir celle qui réalisera ces travaux.

L'offre économiquement la plus intéressante est présentée par la société :

AMIANTE PLOMB SERVICES

13, route de Morangis

91320 Wissous

Un contrat a été signé avec la société AMIANTE PLOMB SERVICES pour un montant de 27 370,00 € HT.

N° 2022/230 Travaux de déplombage et désamiantage gymnase Romain Rolland

Les travaux de réhabilitation du Gymnase Romain Rolland sont en cours.

Les diagnostics réalisés montrent la présence de plomb sur l'ensemble des menuiseries métalliques extérieures et d'amiante au niveau des aérothermes (joints et conduit de chauffage).

Une assistance à maîtrise d'ouvrage a élaboré les protocoles qui doivent être mis en œuvre par les entreprises intervenantes sur les éléments métalliques.

Une mise en concurrence a été établie auprès de 5 entreprises pour choisir celle qui réalisera ces travaux.

L'offre économiquement la plus intéressante est présentée par la société :

EUROPAMIANTE

220, rue de Crécy

77100 Mareuil les Meaux

L'objet de cette décision est de signer le contrat avec la société EUROPAMIANTE pour un montant de 54 813,93€ HT, avec la décomposition suivante pour information :

- 13 118.39 € HT pour le désamiantage
- 41 695.54 € HT pour le déplombage

N° 2022/236 Séjours pour les séniors 2023

Chaque année, la Ville organise des voyages pour les séniors.

Il a été retenu pour l'année 2023, un séjour en Andalousie (lot 1) de 8 jours en mai 2023 ainsi qu'un séjour en Crète (lot 2) de 15 jours mi-septembre 2023.

Afin de rechercher un prestataire répondant aux exigences de la ville pour les séniors, une consultation était lancée le 12 août 2022.

La société ayant présentée l'offre économiquement la plus avantageuse est la société ALBA VOYAGES 1, Chaussée de la Comtesse - 77160 Provins pour un montant compris entre 1 260,00 € TTC et 1 360,00€ TTC par personne pour le lot 1 et un montant compris entre 1 640,00 € TTC et 1 675,00€ TTC par personne pour le lot 2, selon le nombre de participants.

Le marché avec ce prestataire pour les montants précédemment cités a été signé.

N° 2022/267 Maintenance et gestion des tablettes des écoles

La Mairie de Sainte-Geneviève des Bois possède un parc de tablettes dans ces écoles :

- Ecole Albert AUBEL - 17 tablettes
- Ecole Denis DIDEROT - 31 tablettes
- Ecole Ferdinand BUISSON - 23 tablettes
- Ecole Hippolyte COCHERIS - 30 tablettes
- Ecole Jean JAURES - 32 tablettes
- Ecole Jean MACE - 32 tablettes
- Ecole Louis PERGAUD - 32 tablettes
- Ecole Marcel CACHIN - 47 tablettes
- Ecole Romain ROLLAND - 32 tablettes
- Ecole Tony LAINE - 21 tablettes
- Ecole Youri GAGARINE - 32 tablettes

Une maintenance doit être effectuée afin de vérifier le bon fonctionnement du matériel, de contrôler les réglages ou de les reprendre éventuellement.

La gestion de la console comprend, la descente de 5 applications par an à la demande. De profils sur de nouveaux matériels ou sur des profils réseau. La gestion comprend aussi la gestion des interfaces Web Apple, comprenant l'ASM (Apple Scholl Manager), les différents magasins d'applications nommés VPP (Volume Purchase program) ainsi que la gestion des certificats (Renouvellement annuel).

L'offre économiquement la plus avantageuse est présentée par la société SIGNAL.FR qui a choisi la société ANDOYA comme prestataire de service pour fournir les prestations de maintenance ainsi que d'assistance technique sur les tablettes.

L'objet de cette décision est de signer le contrat avec la société SIGNAL.FR 5 rue de Chaumont - 78125 Hermeray, pour un montant de 1 420,00 € HT la première année, et ce pour une durée d'un an qui pourra être reconduit par période d'un an par accord express maximum deux fois.

N° 2022/284 Travaux d'entretien et de réfection de voirie sur les espaces privés et publics de la commune

La Ville se doit d'entretenir les voiries communales et d'exécuter des travaux pour les prestations suivantes :

- Travaux d'aménagement
- Travaux d'entretien
- Travaux de génie civil
- Travaux de réfection de voirie sur les espaces publics et privés de la commune

Le marché en cours arrivant à terme, une consultation en deux lots a été lancée le 8 août 2022.

Les offres retenues ont été présentées par les sociétés :

Lot 1 Bail blanc

GTO Grands Travaux de l'Orge

16, avenue de Condorcet

91240 Saint-Michel-sur-Orge

Lot 2 Bail noir

COLAS France Etablissement d'Etampes

Route de Brières-les-Scellés

91150 Etampes

L'objet de la décision jointe est de signer le marché avec ces sociétés pour un montant maximum de 600 000 € TTC pour le lot 1 et de 360 000 € TTC pour le lot 2.

Le marché commencera à partir de sa notification et se terminera le 30 septembre 2023.

Il est reconductible trois fois par période de douze mois.

N° 2022/213 Convention de partenariat avec l'association Saint-Michel-Sports Athlétisme

La Ville a signé une convention avec l'association Saint Michel-Sports Athlétisme, afin de permettre de découvrir la discipline de manière ludique et d'offrir une vision large des bénéfiques qui peuvent être tirés de l'Athlétisme pour le centre de loisirs du château du Parc Pierre, le mercredi 7 septembre 2022 de 14h00 à 15h30 au Stade L. SIMON, Allée des prairies, 91240 Saint-Michel-Sur -Orge.

L'ensemble de cette prestation est proposé à titre gratuit.

N° 2022/214 Convention de partenariat avec l'association SGS basket

La Ville a signé une convention avec l'association SGS Basket, afin de permettre de découvrir la discipline de manière ludique et d'offrir une vision large des bénéfiques qui peuvent être tirés du basket pour le centre de loisirs du château du Parc Pierre, le mercredi 14 septembre 2022 de 14h00 à 16h00 au sein du complexe Copernic Nicolas de Sainte-Geneviève-Des-Bois.

L'ensemble de cette prestation est proposé à titre gratuit.

N° 2022/220 Convention avec l'association SGS Judo

La Ville a signé une convention avec l'association SGS Judo, afin de permettre de découvrir la discipline de manière ludique et d'offrir une vision large des bénéfiques qui peuvent être tirés du judo pour l'accueil de loisirs du château du Parc Pierre, le mercredi 05 octobre 2022 de 14h30 à 15h30 au Dojo Gérard Bailo de Sainte-Geneviève-Des-Bois.

L'ensemble de cette prestation est proposé à titre gratuit.

N° 2022/221 Convention avec l'association SGS Aikido

La Ville a signé une convention avec l'association SGS Aikido, afin de permettre de découvrir la discipline de manière ludique et d'offrir une vision large des bénéfices qui peuvent être tirés de l'Aïkido pour l'accueil de loisirs du château du Parc Pierre, les mercredis 21 septembre 2022 et 12 octobre 2022 de 14h00 à 16h30 au Dojo Copernic de Sainte-Geneviève-Des-Bois.

L'ensemble de cette prestation est proposé à titre gratuit.

N° 2022/222 Convention avec l'association Kraken Boxing club

La Ville a signé une convention avec l'association Kraken Boxing Club, afin de permettre de découvrir la discipline de manière ludique et d'offrir une vision large des bénéfices qui peuvent être tirés de la boxe française savate pour l'accueil de loisirs du château du Parc Pierre, le mercredi 28 septembre 2022 de 14h00 à 16h00 au château du Parc Pierre ou dans les locaux de la Piscine d'en face, rue Léon Lagrange de Sainte-Geneviève-Des-Bois.

L'ensemble de cette prestation est proposé à titre gratuit.

N° 2022/224 Convention avec l'intervenante de Shiatsu Do In et médiation

La Ville a signé une convention avec Mme FERNANDES Lolineda, afin de permettre des interventions volontaires pour l'initiation et la découverte de l'automassage Shiatsu et méditation dans les accueils de loisirs, les mercredis du 9 novembre 2022 au 14 décembre 2022.

L'ensemble de cette prestation est proposé à 480,00 € TTC.

N° 2022/234 Convention de partenariat avec l'association SGS Rugby

La Ville a signé une convention avec l'association SGS Rugby, afin de permettre de découvrir la discipline de manière ludique et d'offrir une vision large des bénéfices qui peuvent être tirés du rugby pour le centre de loisirs du Château du Parc Pierre, le mercredi 21 septembre 2022 et les mercredis 05 et 19 octobre 2022 de 10h00 à 11h30 au Stade Léo Lagrange de la ville.

L'ensemble de cette prestation est proposé à titre gratuit.

N° 2022/237 Frais de restauration scolaire d'un enfant en classe d'éducation spécialisée avec la ville de Bondoufle

La Ville a signé une convention avec la ville de Bondoufle pour le règlement des frais de restauration scolaire d'un enfant en classe d'éducation spécialisée à Sainte-Geneviève-des-Bois.

N° 2022/238 Frais de restauration scolaire d'un enfant en classe d'éducation spécialisée avec la ville de Brétigny-sur-Orge

La Ville a signé une convention avec la ville de Brétigny-sur-Orge pour le règlement des frais de restauration scolaire d'un enfant en classe d'éducation spécialisée à Sainte-Geneviève-des-Bois.

N° 2022/239 Frais de restauration scolaire d'un enfant en classe d'éducation spécialisée avec la Communauté des Communes Entre Juine et Renarde

La Ville a signé une convention avec la Communauté des Communes Entre Juine et Renarde pour le règlement des frais de restauration scolaire d'un enfant en classe d'éducation spécialisée à Sainte-Geneviève-des-Bois.

N° 2022/240 Frais de restauration scolaire d'un enfant en classe d'éducation spécialisée avec la ville de Champlan

La Ville a signé une convention avec la ville de Champlan pour le règlement des frais de restauration scolaire d'un enfant en classe d'éducation spécialisée à Sainte-Geneviève-des-Bois.

N° 2022/241 Frais de restauration scolaire d'un enfant en classe d'éducation spécialisée avec la ville de Dourdan

La Ville a signé une convention avec la ville de Dourdan pour le règlement des frais de restauration scolaire d'un enfant en classe d'éducation spécialisée à Sainte-Geneviève-des-Bois.

N° 2022/242 Frais de restauration scolaire d'un enfant en classe d'éducation spécialisée avec la ville d'Epinay-sur-Orge

La Ville a signé une convention avec la ville de Epinay-sur-Orge pour le règlement des frais de restauration scolaire d'un enfant en classe d'éducation spécialisée à Sainte-Geneviève-des-Bois.

N° 2022/243 Frais de restauration scolaire d'un enfant en classe d'éducation spécialisée avec la ville d'Evry-Courcouronnes

La Ville a signé une convention avec la ville de Evry-Courcouronnes pour le règlement des frais de restauration scolaire d'un enfant en classe d'éducation spécialisée à Sainte-Geneviève-des-Bois.

N° 2022/244 Frais de restauration scolaire de deux enfants en classe d'éducation spécialisée avec la ville de Fleury-Mérogis

La Ville a signé une convention avec la ville de Fleury-Mérogis pour le règlement des frais de restauration scolaire de deux enfants en classe d'éducation spécialisée à Sainte-Geneviève-des-Bois.

N° 2022/245 Frais de restauration scolaire d'un enfant en classe d'éducation spécialisée avec la ville de Grigny

La Ville a signé une convention avec la ville de Grigny pour le règlement des frais de restauration scolaire d'un enfant en classe d'éducation spécialisée à Sainte-Geneviève-des-Bois.

N° 2022/246 Frais de restauration scolaire d'un enfant en classe d'éducation spécialisée avec la ville de Longjumeau

La Ville a signé une convention avec la ville de Longjumeau pour le règlement des frais de restauration scolaire d'un enfant en classe d'éducation spécialisée à Sainte-Geneviève-des-Bois.

N° 2022/247 Frais de restauration scolaire d'un enfant en classe d'éducation spécialisée avec la ville de Longpont-sur-Orge

La Ville a signé une convention avec la ville de Longpont-sur-Orge pour le règlement des frais de restauration scolaire d'un enfant en classe d'éducation spécialisée à Sainte-Geneviève-des-Bois.

N° 2022/248 Frais de restauration scolaire d'un enfant en classe d'éducation spécialisée avec la ville de Montlhéry

La Ville a signé une convention avec la ville de Montlhéry pour le règlement des frais de restauration scolaire d'un enfant en classe d'éducation spécialisée à Sainte-Geneviève-des-Bois.

N° 2022/249 Frais de restauration scolaire de sept enfants en classe d'éducation spécialisée avec la ville de Saint-Michel-sur-Orge

La Ville a signé une convention avec la ville de Saint-Michel-sur-Orge pour le règlement des frais de restauration scolaire d'un enfant en classe d'éducation spécialisée à Sainte-Geneviève-des-Bois.

N° 2022/250 Frais de restauration scolaire d'un enfant en classe d'éducation spécialisée avec la ville de Saint-Vrain

La Ville a signé une convention avec la ville de Saint-Vrain pour le règlement des frais de restauration scolaire d'un enfant en classe d'éducation spécialisée à Sainte-Geneviève-des-Bois.

N° 2022/251 Frais de restauration scolaire d'un enfant en classe d'éducation spécialisée avec la ville de Vigneux-sur-Seine

La Ville a signé une convention avec la ville de Vigneux-sur-Seine pour le règlement des frais de restauration scolaire d'un enfant en classe d'éducation spécialisée à Sainte-Geneviève-des-Bois.

N° 2022/252 Frais de restauration scolaire d'un enfant en classe d'éducation spécialisée avec la ville de Yerres

La Ville a signé une convention avec la ville de Yerres pour le règlement des frais de restauration scolaire d'un enfant en classe d'éducation spécialisée à Sainte-Geneviève-des-Bois.

N° 2022/253 Convention avec la ville de Breuillet frais de restauration scolaire pour des enfants en classe ULIS

Dans le cadre de dispositifs de scolarisation destinés aux élèves en situation de handicap, des enfants génovéfains peuvent être orientés en Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) dans des établissements scolaires hors Sainte-Geneviève-des-Bois.

Un élève génovéfain est scolarisé en ULIS dans un établissement de Breuillet, depuis la rentrée scolaire 2022.

La ville de Sainte-Geneviève-des-Bois a signé une convention avec la ville de Breuillet pour le règlement des frais de restauration scolaire.

N° 2022/254 Convention avec la ville de Lisses frais de restauration scolaire pour des enfants en classe ULIS

Dans le cadre de dispositifs de scolarisation destinés aux élèves en situation de handicap, des enfants génovéfains peuvent être orientés en Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) dans des établissements scolaires hors Sainte-Geneviève-des-Bois.

Un élève génovéfain est scolarisé en ULIS dans un établissement de Lisses, depuis la rentrée scolaire 2022.

La ville de Sainte-Geneviève-des-Bois a signé une convention avec la ville de Lisses pour le règlement des frais de restauration scolaire.

N° 2022/265 Convention avec la ville de Brétigny-sur-Orge, frais de restauration scolaire pour un enfant en classe ULIS

Dans le cadre de dispositifs de scolarisation destinés aux élèves en situation de handicap, des enfants génovéfains peuvent être orientés en Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) dans des établissements scolaires hors Sainte-Geneviève-des-Bois.

Un élève génovéfain est scolarisé en ULIS dans un établissement de Brétigny-sur-Orge, depuis la rentrée scolaire 2022.

La ville de Sainte-Geneviève-des-Bois a signé une convention avec la ville de Brétigny-sur-Orge pour le règlement des frais de restauration scolaire.

N° 2022/266 Convention de partenariat avec l'association les Bouchons d'Amour

La Ville a signé une convention avec l'association Les Bouchons d'Amour afin d'organiser la récupération de la collecte des bouchons plastiques pour une durée indéterminée et pour participer au financement de matériels destinés aux personnes en situation de handicap.

L'ensemble de cette prestation est proposé à titre gratuit.

N° 2022/268 Convention de partenariat avec le centre de création et de diffusion musicales

La Ville a signé une convention avec le C.C.D.M représenté par Monsieur Jean-Jacques GUEROULT afin d'organiser un spectacle de Noël pour les enfants des centres de loisirs La Boële et Youri Gagarine.

Le spectacle intitulé « Joyeux Noël Monsieur Ours » aura lieu le mercredi 21 décembre 2022 à 10h00 pour une durée de 50 minutes à la salle de la Chataigneraie.

L'ensemble de cette prestation est proposé à 775,00 € TTC.

N° 2022/277 Convention de partenariat avec le SESSAD pour 3 enfants au CLP

La Ville a signé une convention de partenariat avec le SESSAD, Service Education Spéciale et de soins à domicile, afin d'intégrer au mieux trois enfants nécessitant un projet d'accompagnement spécifique sur l'accueil de loisirs élémentaire du Château du Parc Pierre les mercredis de 14h15 à 16h15 par des éducatrices spécialisées du SESSAD

Cet accompagnement est pris en charge financièrement par le SESSAD

N° 2022/278 Convention de partenariat avec le SESSAD pour 1 enfant école R. Rolland

La Ville a signé une convention de partenariat avec le SESSAD, Service Education Spéciale et de soins à domicile, afin d'intégrer au mieux un enfant de l'école élémentaire Romain Rolland nécessitant un projet d'accompagnement spécifique sur l'accueil périscolaire les lundis de 16h30 à 18h00 par une éducatrice spécialisée du SESSAD

Cet accompagnement est pris en charge financièrement par le SESSAD.

N° 2022/281 Convention de partenariat avec l'association MJC

La Ville a signé une convention avec l'association MJC (Maison des jeunes et de la culture), afin de faire découvrir la danse hip hop et de foot freestyle de manière ludique aux enfants présents au centre de loisirs du château du Parc Pierre.

La séance de danse hip hop se déroulera de 14h00 à 15h00 et la séance de foot freestyle de 15h00 à 16h00 le mercredi 19 octobre au sein de la salle d'activité de la Bergerie.

L'ensemble de cette prestation est proposé à titre gratuit.

N° 2022/196 Convention de partenariat avec la scène Nationale de l'Essonne Agora-Desnos

La Scène Nationale de l'Essonne a pour missions de donner à voir les différents courants de la production artistique contemporaine dans sa diversité, de tisser des liens avec le contexte local, d'expérimenter des formes de médiation culturelle, de partenariats et des démarches singulières de rencontres avec la population, de participer à la production de créations à travers l'accueil et l'accompagnement d'équipes artistiques. A ce titre, il propose de mettre en place des projets en partenariat avec différents opérateurs de l'agglomération d'Evry et du département de l'Essonne.

La présente convention est conclue dans le cadre de la Saison d'été 2022 de la Scène Nationale de l'Essonne.

Le spectacle Klug dans le cadre de la programmation de la saison d'été 2022 de la Scène Nationale de l'Essonne :

Klug

Proposition en déambulation

Marionnette

Mardi 12 juillet 2022 à 11h30, 17h et 18h30

Avenue Gabriel Péri à Sainte-Geneviève-des-Bois

Jauge : aucune / Tarif : entrée libre

Le spectacle « Vaannila » sera présenté au Centre de loisirs du Château au Parc Pierre à Sainte-Geneviève-des-Bois dans le cadre de la programmation d'été 2022 de la Scène Nationale de l'Essonne :

« Vaannila »

Cirque

Lundi 29 août 2022 à 10h30 et 15h30

Au centre de loisirs du Parc Pierre, Sainte-Geneviève-des-Bois

Jauge : 150 / Tarif : gratuit

Cout : 0 €

N° 2022/211 Convention avec Cœur Essonne agglomération

Dans le cadre de l'organisation d'un « été à Ste Gen et Cin'extérieur » qui s'est déroulé l'été 2022, il a été proposé de programmer une séance de cinéma plein-air.

Une convention de partenariat avec Cœur d'Essonne Agglomération a été signée en vue de programmer, le 20 août 2022 à 21h30 le lieu est à pâture Eluard (terrain du bailleur Essia), une séance de cinéma plein-air titre du film « Kun fu Panda ».

N° 2022/215 Contrat avec la compagnie du murmure

C'est trop bien ! Cie du Murmure

Représentations le 24 mars 2023 à 14h45 pour les scolaires (CE2/CM1/CM2) et 20h le tout public – Auditorium

Genre : Théâtre

Un personnage parcourt en rêve son enfance et renoue avec le goût des premières fois comme : « Attendre la neige », « Parler sous les étoiles », « Réussir un petit pont » ou encore « Choisir un parfum de glace » ...

Ainsi, le spectacle « C'est trop bien ! », adapté de l'œuvre de Philippe DELERM, nous plonge au cœur de ces moments simples, fugaces, en apparence désuets qui pourtant transfigurent le réel, et sont des sources inaltérables de sensations emplissant la mémoire, transcendant le quotidien.

Ces instants précieux qui ouvrent les territoires infinis d'émotions partagées et rassembleuses à conjuguer encore et toujours au présent du singulier- pluriel. Par la plume délicate de Philippe DELERM, ces instants qui traversent le quotidien deviennent des sources inaltérables d'émotions qui façonnent notre personnalité, notre sensibilité.

La signature du contrat de cession entre la Commune de Sainte-Geneviève-des-Bois et la Cie du Murmure permet de mener à bien ce projet.

Coût de la prestation : 2 800,00 € TTC

N° 2022/235 Contrat de location avec kinexpo

La Commune de Sainte-Geneviève-des-Bois a ouvert une salle d'expositions permanentes à l'Espace Brel en septembre 2021.

L'année 2022 / 2023 est la première vraie saison d'expositions programmée par la ville. Cette saison est construite de la manière suivante :

- Mise à disposition de la salle aux partenaires locaux, comme la Société des Artistes du Hurepoix, les clubs photos de la ville, le lycée Einstein ;
- Construction de partenariats nouveaux avec des acteurs du territoire de l'agglomération : projet du Centre d'art contemporain de Brétigny qui interviendra dans deux classes du lycée Langevin et du collège Macé d'octobre 2022 à février 2023, et restituera ce projet à l'Espace Brel ;
- Mise en valeur des services municipaux : exposition des élèves d'arts plastiques du Centre Noureev
- Programmation en propre du service Action culturelle, qui a fait le choix de proposer des expositions diversifiées tant au niveau des thématiques que des publics cibles (sciences et art, photo, street art, peinture...).

Des ateliers de pratique artistique, des actions de médiation ou des vernissages accompagneront toutes les expositions de la saison.

Le présent contrat est relatif à l'accueil de l'exposition STREET ART proposée par Yannick Sellier dit KINEXPO. Elle sera ouverte au public du 17 au 30 avril 2023 à l'Espace Brel.

La livraison des panneaux se fera le 10 avril, le retrait le 5 mai 2023.

La location est donc d'un mois.

L'exposition s'accompagne d'une documentation pédagogique et de communication très fournie, qui sera utilisée lors des actions de médiation culturelle auprès des différents publics (scolaires, service jeunesse, tout public).

L'ensemble de cette prestation (exposition + kit pédagogique) coûte 1 100,00€ TTC. La Commune s'engage à payer cette somme par virement sur présentation de facture.

N° 2022/258 Convention avec Villiers-Sur-Orge prêt expo grand format

A l'issue des expositions de photographies « grand format » au parc Pablo Neruda, il a été proposé de mettre à disposition gracieusement les anciennes expositions aux communes de la Communauté d'Agglomération qui le souhaitent.

Ceci, afin qu'un plus large public puisse en bénéficier.

Ces expositions, une fois exposées au parc Pablo Neruda, sont archivées et inactives. Cette initiative permet de leur redonner une « seconde vie ».

Il s'agit ici, de mettre à disposition, de la ville de Villiers-Sur-Orge, 6 expositions d'octobre 2022 à mars 2024 :

- Il était une fois des arbres et des légendes,
- Femmes, 100 ans de combats et plus,
- Parfums de fêtes,
- Scènes de vie enfantines,
- Découvrir,
- L'autre là.

N° 2022/259 Convention de partenariat avec l'association Renaissance et culture

La présente convention de partenariat a pour objet la participation des professeurs et artistes musiciens de Renaissance et Culture à la journée d'inauguration de la médiathèque Olivier Léonhardt.

Les musiciens assureront une prestation artistique (concert) dans l'auditorium de la médiathèque Olivier Léonhardt, le samedi 1er octobre 2022 sur une tranche horaire de 13h15 à 15h30 environ. Le programme du concert sera communiqué à la Commune dès que possible.

En contrepartie de cette prestation artistique, la Commune versera la somme de 500,00 € TTC, charge ensuite à l'association de reverser un cachet à chacun des musiciens.

La signature de la présente convention de partenariat entre la Commune de Sainte-Geneviève-des-Bois et l'association Renaissance et Culture permet de mener à bien ce projet.

N° 2022/260 Contrat de cession avec l'association la Ruée vers l'autre

La Commune de Sainte-Geneviève-des-Bois programmera un spectacle de feu « Sortilèges » de l'association La Ruée vers l'Autre, pour clôturer la journée d'inauguration de la médiathèque Olivier Léonhardt.

Le spectacle dure 40 minutes environ, et se clôturera par un final pyrotechnique.

Les 4 artistes se produiront pour le spectacle évoqué pour un montant net à payer de 3 000,00 €. Il n'y aura pas de droit d'auteur.

La signature du contrat de cession entre la Commune de Sainte-Geneviève-des-Bois et l'association La Ruée vers l'Autre permet de mener à bien ce projet.

N° 2022/261 Convention de partenariat avec la compagnie nue comme l'œil

La Commune de Sainte-Geneviève-des-Bois organise du 7 au 19 novembre 2022 la 7ème édition du Festival Républicain.

La présente convention de partenariat a pour objectif de circonscrire les ateliers de sensibilisation sur l'émancipation féminine, que la Cie Nue comme l'œil mènera dans deux classes de CM2 d'écoles élémentaires.

Chaque classe bénéficiera des 2 séances de 2h00, à caler entre le 7 et le 19 novembre 2022.

Ces ateliers porteront sur la thématique de l'émancipation féminine, et plus particulièrement aborderont les droits des femmes avec une approche historique, un état des lieux international des droits des filles et des femmes, et la construction d'une égalité réelle entre les femmes et les hommes.

Ces ateliers seront abordés sous un angle interactif avec une pédagogie du débat (arguments/contre-arguments) et une approche ludique.

Le but de ces interventions est véritablement d'apporter des connaissances et de permettre une réflexion autour de la thématique.

La Compagnie Nue comme l'œil interviendra pour un montant de 800,00 € TTC.

Le règlement des sommes dues se fera sur présentation de facture à l'issue des ateliers.

La signature de la convention de partenariat permet de mener à bien ce projet.

N° 2022/262 Avenant à la convention d'aide à l'investissement culturel avec le département de l'Essonne

Lors de l'appel à projet « aide à l'investissement culturel » 2020, la ville avait présenté plusieurs projets dont l'implantation d'une Micro-Folie sur son territoire.

Initialement cette Micro-Folie devait trouver place dans la bibliothèque Mauriac, mais les retards pris pour les travaux de la nouvelle médiathèque aux Aunettes n'ont pas permis d'acquérir le matériel de la Micro-Folie avant la date de caducité de la convention initiale (septembre 2022).

Une demande de report de crédits a été faite au Département de l'Essonne, qui a accepté de proroger jusqu'au 12 septembre 2023 le versement de cette subvention de 14 000,00 €.

La signature du présent avenant permet d'entériner la prorogation.

N° 2022/269 Contrat avec Gomette production

Premières Neiges– Gomette Production

Représentations le 26 janvier 2023 à 10h et 14h45 pour les scolaires (CP/CE1/CE2) – Auditorium

Genre : concert musiques actuelles

Premières Neiges est un spectacle musical doux et poétique où des histoires venues du froid sont portées par le son de la guitare électrique et des arrangements électroniques.

La musique se faufile entre les mots que les musiciennes slamment, content ou chantent. Les chansons sont parfois signées, comme dans le silence de la neige...

Mêlant improvisation musicale et compositions aux sonorités actuelles adaptées aux jeunes sensibilités, Premières Neiges s'écoute et se partage comme un premier pas vers l'univers électro-acoustique

Les artistes se produiront pour les spectacles évoqués pour un montant net à payer de 3 497,33 €.

Ce prix inclut la cession du spectacle, ainsi que tous les défraiements transport, repas, hébergement.

La signature du contrat de cession entre la Commune de Sainte-Geneviève-des-Bois et Gommette Production permet de mener à bien ce projet.

N° 2022/271 Contrat de cession avec la compagnie idiomécanic

La Commune de Sainte-Geneviève-des-Bois a organisé du 7 au 19 novembre 2022 la 7ème édition du Festival Républicain.

Mercredi 9 novembre - 20h00 - salle Gérard Philippe
Bananas & King - Idiomécanic Théâtre

La Chiquita Brands domine aujourd'hui le marché de la banane ; on connaît son sigle et son personnage vedette, Chiquita Banana. Mais sait-on ce qu'il y a derrière la marque ? L'Histoire de la Chiquita Brands d'abord nommée United Fruit Company, et fondée en 1899, est l'histoire de l'asservissement des peuples autochtones ; c'est l'histoire d'une entreprise qui pratique l'évitement fiscal, de la corruption des puissants, du mépris de la démocratie ; c'est aussi l'histoire de l'empoisonnement irréversible de la terre par les pesticides.

Cabaret brechtien, épopée aux airs de western et de film d'espionnage, avec gangsters, indiens rebelles et monarques absolus, Bananas (and Kings) dénonce, avec une ironie mordante, les violences du passé pour éclairer les violences du présent. Qu'en est-il de nos démocraties à l'heure où les multinationales ont un tel pouvoir ? Que nous reste-t-il pour lutter contre la confiscation de notre pouvoir de citoyen ?

Ce spectacle est à destination du tout public dès 14 ans. Des classes de lycées sont également invitées sur cette représentation.

Les artistes se produiront pour le spectacle indiqué pour un montant net à payer de 7 064,07 €, ce montant comprenant la cession du spectacle ainsi que les défraiements repas et transport (artistes et décors).

La signature du présent contrat de cession permet de mener à bien ce projet.

N° 2022/282 Contrat de cession avec l'association Baroda

La Commune a organisé du 7 au 19 novembre 2022 la 7ème édition du Festival Républicain.

Vendredi 18 novembre - 14h45 - auditorium Noureev
Je suis Frederick Douglass - Association Baroda

Frederick Douglass est un des pères de la république américaine. Né esclave au début du XIXe siècle, il vit son enfance et son adolescence dans les affres et les espoirs de cette condition. À 19 ans, il a appris clandestinement à lire, à écrire, à chérir la liberté. Il s'évade pour les États du Nord des USA qui ne connaissent pas l'esclavage. Le reste de sa vie, il plaidera en Amérique et en Europe pour l'abolition de ce crime contre l'humanité.

Cette représentation est à destination des collégiens.

L'artiste se produira pour le spectacle indiqué pour un montant net à payer de 1 250,00 €. La ville prendra également en charge le repas et le catering de l'artiste.

La signature du présent contrat de cession permet de mener à bien ce projet.

N° 2022/302 Convention de partenariat avec la Scène Nationale de l'Essonne

La Scène Nationale de l'Essonne Agora-Desnos a pour missions de donner à voir les différents courants de la production artistique contemporaine dans sa diversité, de tisser des liens avec le contexte local, d'expérimenter des formes de médiation culturelle, de partenariats et des démarches singulières de rencontres avec la population, de participer à la production de créations à travers l'accueil et l'accompagnement d'équipes artistiques.

A ce titre, elle propose de mettre en place des projets en partenariat avec différents opérateurs départementaux de l'Essonne.

La Scène Nationale de l'Essonne Agora-Desnos et la ville de Sainte-Geneviève-des-Bois ont souhaité engager un partenariat dans le cadre de la saison Près de chez vous de la Scène nationale de l'Essonne.

Ainsi la ville de Sainte-Geneviève-des-Bois a accueilli le spectacle Loupiote le jeudi 20 octobre 2022 à 10h00 à l'auditorium Noureev.

Ce spectacle est à destination des enfants de la crèche familiale (jauge 60 personnes).

La ville participe au coût global du projet à hauteur de 633,00 € TTC, ce à quoi s'ajoute la prise en charge du catering pour les artistes.

La signature de la convention de partenariat permet de mener à bien ce projet.

N° 2022/303 Convention de mise à disposition de locaux avec la MJC et l'espace photo

La Commune a ouvert une salle d'expositions permanentes à l'Espace Brel en septembre 2021.

L'année 2022/2023 est la première vraie saison d'expositions programmée par la ville. Cette saison est construite de la manière suivante :

- Mise à disposition de la salle aux partenaires locaux, comme la Société des Artistes du Hurepoix, les clubs photos de la ville, le lycée Einstein ;
- Construction de partenariats nouveaux avec des acteurs du territoire de l'agglomération : projet du Centre d'art contemporain de Brétigny qui interviendra dans deux classes du lycée Langevin et du collège Macé d'octobre 2022 à février 2023, et restituera ce projet à l'Espace Brel ;
- Mise en valeur des services municipaux : exposition des élèves d'arts plastiques du Centre Noureev
- Programmation en propre du service Action culturelle, qui a fait le choix de proposer des expositions diversifiées tant au niveau des thématiques que des publics cibles (sciences et art, photo, street art, peinture...).

Des ateliers de pratique artistique, des actions de médiation ou des vernissages accompagneront toutes les expositions de la saison.

La présente convention est relative à l'accueil des deux expositions « Photos d'auteur » et « Paris » proposées par la Maison des Jeunes et de la Culture et l'Espace Photo. Elles seront ouvertes au public du 4 au 15 janvier et du 18 au 29 janvier 2023 à l'Espace Brel.

Les vernissages se tiendront les samedis 7 et 21 janvier 2023 à 11h. Leur organisation reste à la charge de la Maison des Jeunes et de la Culture et de l'Espace Photo.

L'organisation de ces deux expositions est gratuite pour la ville, qui s'engage toutefois à fournir le matériel nécessaire (barnums, tables, chaises).

La signature de la présente convention permet de mener à bien ce projet.

N° 2022/228 Convention de mise à disposition gratuite d'un véhicule 9 places pour la saison 2022-2023 SGS football

La Ville de Sainte-Geneviève-des-Bois est propriétaire d'un véhicule 9 places affecté au service jeunesse dans la semaine.

La section SGS Football de Sainte-Geneviève-des-Bois, prévoit plusieurs déplacements en compétitions pour la saison 2022-2023. Il est confronté à des difficultés de déplacement et vient solliciter la Ville pour obtenir le prêt de véhicule 9 places pour la saison 2022-2023.

Aussi, il convient de signer une convention pour formaliser ce prêt de véhicule.

Une convention de mise à disposition gratuite de véhicule par la Ville de Sainte-Geneviève-des-Bois au profit de SGS Football a été signé.

N° 2022/270 Convention de mise à disposition gratuite des véhicules 9 places pour SGS Judo 2022-2023

La Ville de Sainte-Geneviève-des-Bois est propriétaire de plusieurs véhicules 9 places affectés au service jeunesse dans la semaine.

La section SGS Judo de Sainte-Geneviève-Sport, prévoit plusieurs déplacements en compétitions pour la saison 2022-2023. Il est confronté à des difficultés de déplacement et vient solliciter la Ville pour obtenir le prêt de véhicules 9 places pour la saison 2022-2023.

SGS Judo est confrontée à des difficultés de déplacement et vient solliciter la Ville pour obtenir le prêt de 2 véhicules 9 places.

Aussi, il convient de signer une convention pour formaliser ces prêts de véhicules.

L'objet de la décision jointe est donc de signer ladite convention de mise à disposition gratuite de ces véhicules par la Ville de Sainte-Geneviève-des-Bois au profit de SGS Judo

N° 2022/223 Formation du personnel - ATC

Une convention a été signée relative à la formation « BAFD Perfectionnement » qui s'est déroulée du 24 au 29 octobre 2022. Elle concerne un agent du Service Education. Cette formation a été dispensée par ATC Routes du monde, 9 rue du Château Landon-75010 Paris.

Coût de la formation : 350,00 € TTC

N° 2022/263 Formation du personnel - Croix Blanche

Une convention a été signée relative à la formation « Initiation aux gestes d'urgence : le défibrillateur » qui se déroulera le 24 novembre 2022. Elle concerne 180 agents de divers Services. Cette formation sera dispensée par Croix Blanche de l'Essonne, 14 rue des Eteules-91540 Mennecy.

Coût de la formation : 800,00 € TTC

N° 2022/264 Formation du personnel - CNFPT

Une convention a été signée relative aux formations « Les obligations de la Police Municipale en matière de sécurité et de protection des données personnelles », qui se sont déroulées les 17 et 18 octobre 2022.

Elles concernent deux agents de la Police Municipale. Cette formation a été dispensée par CNFPT- 14 avenue du Centre-78180 Montigny le Bretonneux.

Coût de la formation : 250,00 € TTC

Intervention de M. Chollet

Au sujet de la décision N° 2022/280 sur le règlement d'une contravention, nous aimerions avoir des précisions supplémentaires, notamment pourquoi l'auteur de l'infraction n'a pas pu être identifié et où l'infraction a été commise.

Au sujet de la décision N° 2022/284 sur les travaux d'entretien et de réfection de voirie sur les espaces privés et publics de la commune, il s'agit bien de la voirie qui n'est pas d'intérêt communautaire mais nous ne visualisons pas forcément. Pourriez-vous nous rappeler ce qui est de la voirie communautaire ou non sur la ville ? Simplement pour savoir ce que cela représente comme quantité et voirie.

Intervention de M. le maire

Pour répondre à votre première question, la contravention a eu lieu sur une journée d'été où il y a eu 10 chauffeurs différents parmi les agents municipaux du véhicule sanctionné. A réception de la contravention, il a été très difficile de retrouver celui ou celle qui conduisait.

S'agissant de votre seconde question, les rues de Sainte-Geneviève sont nombreuses et nous sommes sur de la voirie communautaire. La voirie communale et privée concerne par exemple des accès à une école ou à quelques équipements publics.

M. Zlowodzki.

Intervention de M. Zlowodzki

S'agissant de l'infraction, vous pourriez demander la photo.

Ma question concerne la délibération N° 2022/262 sur un avenant à la convention d'aide à l'investissement culturel avec le département de l'Essonne. J'avoue très humblement que lors de l'appel à projet aide à l'investissement culturel 2020, la ville avait présenté plusieurs projets dont l'implantation d'une Micro-Folie sur son territoire. Pourriez-vous nous dire ce qu'est une Micro-Folie ?

Intervention de M. le maire

Il s'agit de culture : vous pouvez imaginer un musée dans sa forme numérique. Il y aura des tablettes, des écrans... Vous pouvez trouver quelques exemples aujourd'hui en Essonne notamment à l'Agora d'Evry. Cela permet d'avoir accès à tout un réseau d'œuvres et de visites virtuelles de musée. Il s'agit d'un réel outil de support pédagogique.

Les membres de l'assemblée prennent acte de cette communication.

MOTION POUR LA MISE EN PLACE D'UN BOUCLIER TARIFAIRE ENERGETIQUE POUR LES COLLECTIVITES ET LEURS GROUPEMENTS

Intervention de M. le maire

Aujourd'hui se déroule le congrès des maires qui aborde notamment la question des besoins exprimés par les collectivités en direction de l'État, cela pour mettre en place un véritable bouclier tarifaire. Nous l'évoquons déjà dans les délibérations. Nous avons eu quelques traductions dans la DM des dérives notamment du coût de l'énergie dans le cadre de la préparation budgétaire alors même que la loi de programmation de finances n'a pas encore été arrêtée. Il s'agit d'une motion d'interpellation en direction de l'État pour rappeler que des décisions ont été prises en direction de nos concitoyens et en direction de collectivités plus petites que la nôtre. Aussi, nous souhaitons avoir le soutien de l'État au moment où nous en avons besoin.

Avez-vous des remarques sur cette motion ?

Intervention M. Chollet

Il serait bénéfique que nous ayons ces motions en avance afin d'avoir le temps de le lire.

Je pense que vu l'importance du sujet et de l'inflation nous devrions être informés en conseil municipal des mesures concrètes qui ont été mises en place, à savoir qu'il y a aussi des interrogations des habitants. Va-t-il y avoir d'autres mesures ? Le centre nautique va-t-il fermer ses portes ? Nous aimerons avoir un petit compte-rendu en conseil qui pourrait aussi être l'occasion de récupérer des idées de la part des élus sur des mesures supplémentaires qui permettraient de faire des économies. J'ai eu l'occasion de dire en commission que j'avais remarqué qu'à proximité immédiate de chez moi les lumières du stade étaient parfois allumées toute la nuit sans que le stade soit utilisé. Le fait de faire remonter ces informations à la municipalité pour faire des économies supplémentaires est important en cette période.

Intervention de M. le maire

Nous pourrions vous partager des mesures : par exemple, nous avons très vite baisser la température de un degré dans l'ensemble des bâtiments municipaux, des écoles et des crèches. Il faut savoir que un degré de moins sur l'ensemble des bâtiments municipaux représente 7 % d'économies environ sur le budget chauffage, cela n'est pas anodin.

Il va y avoir des mesures sur l'éclairage public qui est une compétence de l'agglomération. Nous avons aujourd'hui 6 100 lampadaires sur la ville, 1 300 sont en LED et ils nous permettent des économies d'énergie certaines. Aussi, lorsque nous avons fait l'avenue Gabriel Péri, nous avons 180 candélabres et, lors du passage en LED, nous en avons enlevé la moitié. Il s'agit aussi d'une capacité d'éclairage accrue. Il va donc y avoir tout un travail fait avec l'agglomération sur la diminution de l'éclairage public. Sur notre patrimoine et notre éclairage, votre message est bien passé en commission s'agissant des terrains de sport puisque la première adjointe au titre des finances et de la biodiversité a rappelé au service que nous devons éteindre les lumières à la fin du dernier entraînement.

Nous allons essayer d'adosser la réduction et l'extinction de l'éclairage sur notre patrimoine. Nous avons 313 points lumineux sur le patrimoine communal. Un dossier pour expliquer ces mesures sera présenté dans le « Votre Ville » qui sera distribué en début de semaine prochaine.

S'agissant du contrat d'électricité, aujourd'hui cela représente environ 600 000 euros du budget. L'estimation que ce coût soit multiplié par 3 voire par 5 rend la préparation budgétaire de l'année prochaine extrêmement difficile. Notre contrat arrive à échéance au 31 décembre. Vous vous souvenez que nous avons adopté une délibération il y a plusieurs mois et ce avant ces variations de coûts pour se rapprocher du SMOYS qui est en train de travailler un groupement des commandes. La procédure est en cours. Nous n'avons pas encore le tarif arrêté définitivement. Il n'y a pas de petites économies, nous essayons d'agir partout.

Des mesures seront également prises durant les vacances scolaires avec des fermetures de gymnase pour ne pas les chauffer. Les nettoyages des écoles seront faits sur les premiers jours pour qu'ensuite le chauffage soit coupé. Certaines salles municipales seront fermées notamment la salle de la Châtaigneraie. S'agissant de l'agglomération, je parlais des éclairages publics mais il y a aussi la température de l'eau qui a été baissée de deux degrés. Je ne sais pas si cela sera suffisant mais en effet, nombre de villes ont fermé leur piscine puisque l'exploitation même de celles-ci est un réel gouffre entre le chauffage et l'électricité. Je rappelle que le centre nautique sera raccordé au 1^{er} janvier au réseau de géothermie. Nous vous ferons passer ces mesures d'ici la fin de semaine et une communication grand public sera dans le prochain « Votre Ville » sur ces questions qui interrogent beaucoup nos habitants qui eux-mêmes sont confrontés à cela.

Il y aura des mesures immédiates et des investissements nécessaires dans la préparation budgétaire : typiquement, le changement des éclairages en LED où nous savons qu'il y a une incidence immédiate sur la facture d'électricité.

Intervention de Mme Rolly

Au niveau de la géothermie, où en est la mise en place pour tout le quartier des Aunettes ? Les travaux sont terminés mais est-ce raccordé et en état de marche ?

Intervention de M. Chauveau

Le réseau de chaleur a été effectivement mis en température avec 15 jours de retard au début octobre. Je rappelle qu'il y avait des problèmes d'accessibilité sur du matériel qui n'était pas à disposition par les fournisseurs et donc cela avait provoqué un petit décalage.

Le réseau secondaire donc intérieur de chaque bâtiment qui n'est pas de la responsabilité de la SEER nécessitait une certaine gestion. Nous avons eu quelques difficultés à la mise en chauffe des bâtiments du fait que la société qui exploitait avant l'ensemble du réseau de chaleur comprenait le réseau extérieur et intérieur. Ainsi, des bailleurs ont lancé une consultation pour retenir un nouvel exploitant à l'intérieur de chaque bâtiment mais celui-ci ne connaissait pas le réseau intérieur. Dans beaucoup de cages d'escaliers, il a fallu coordonner les interventions de ce nouvel exploitant avec la SEER et il a passé beaucoup de temps qui n'était initialement pas prévu. Il a dû notamment s'assurer par exemple que les purges d'air soient bien faites, que les valves soient changées... Progressivement, le réseau fonctionne jusqu'en haut des bâtiments, il reste peut-être encore un ou deux logements concernés mais globalement nous pouvons dire qu'en trois semaines nous avons réussi à mettre en service l'ensemble de manière définitive. Maintenant, le nouvel opérateur connaît bien les locaux du réseau : la SEER peut s'effacer et le laisser agir.

Cela signifie que pour les prochaines opérations, nous ferons bien attention à cette coordination avec l'exploitant du réseau intérieur de chaque bâtiment même si globalement, nous n'aurons plus de réseau privé, les cas seront plus simples à l'avenir.

Nous pouvons nous féliciter que cela fonctionne même si nous avons rencontré quelques difficultés. Le prix du mégawatt est fixé à 66€ et c'est un excellent investissement qui arrive à un moment incroyable où le prix des énergies augmente de manière exponentielle. Ici, nous avons un quartier qui est protégé des fluctuations du prix des énergies, du sur-chauffage et de l'eau chaude sanitaire, il faut en avoir conscience.

Intervention de Mme Rolly

Et pour la piscine qu'en est-il ?

Intervention de M. le maire

La Piscine d'En Face est déjà raccordée et le centre nautique sera raccordé au 1^{er} janvier puis nous passerons en phase deux du déploiement de la géothermie mais comme le dit Frank, cela est quand même assez extraordinaire, au vue de ce gros chantier, que la mise en place soit aussi rapide.

Évidemment, il y a eu cette difficulté du réseau secondaire pour le nouvel exploitant même s'il s'agit de Engie. D'une manière générale, pour ceux qui connaissent le quartier et qui y ont vécu, nous étions chaque hiver confrontés à des coupures de chauffage dues au système qui était vieillissant. Des interventions devaient être faites. Aujourd'hui, nous avons un réseau neuf et ce sera utile pour le confort de chauffe.

Il y a cette semaine un niveau de chauffe qui est bon dans tous les appartements. Je remercie une nouvelle fois la SER. Il s'agit d'un niveau d'investissement pour la collectivité de 180 000 € avec des travaux qui ont été réalisés à hauteur de 17 millions d'euros sur un réseau pérenne.

Frank a rappelé le côté visionnaire de l'équipe municipale puisque nous avons choisi l'hiver de la hausse des fluides pour pouvoir inaugurer notre nouveau réseau. Également, nous avons lancé la végétalisation de la place du marché au moment où nous avons été exposés à une canicule cet été. Nous pouvons être fiers de cette anticipation.

Cette motion est adoptée est adoptée à l'unanimité.

MOTION DE SOUTIEN AUX USAGERS DU RER C FACE A LA REDUCTION DU PLAN DE TRANSPORT

Intervention de M. le maire

Cela fait maintenant quelques semaines qu'il y a la suppression de 19 trains suite à une décision de la SNCF sur le RER C en réalisant une réduction importante du plan de transport. Il y a un impact très fort et un réel « ras-le-bol » de la part des 7 000 génovéfains et cœur d'Essonnien qui se rendent en gare de

Sainte-Geneviève tous les jours. Cette motion vise à demander un rétablissement du trafic rapide et conforme au contrat qui a été passé avec la SNCF. Nous réaffirmons notre attachement au RER et notre soutien aux côtés des usagers.

Je rappelle également que la pétition mise en ligne « RER C c'est NON » lancée par la ville a d'ores et déjà plus de 1 100 signatures.

Intervention de M. Zlowodzki

Nous voterons évidemment cette motion.

Il est possible que si la SNCF ne se lançait pas dans des travaux pharaoniques de passerelle et en proposant un accès handicapé en utilisant l'existant, nous ne serions pas à ce stade et cela ne concerne pas que notre ville. Il y a eu aussi des pétitions pour demander un autre projet, ces millions d'euros dépensés au lieu de changer le pont incliné posent question.

Par ailleurs, il faut aussi se demander quelles sont les ressources de la SNCF même si cela n'est pas forcément politiquement correct. Aujourd'hui, avec un Pass Navigo à 75,20 € sur toute l'Ile-de-France, pour des personnes qui travaillent, nous sommes sur un reste à charge de seulement 40 € pour le service de déplacement mensuel. Cela dépend des revenus de chacun, bien sûr, mais il faut quand même que nous payions quelque chose. La SNCF reçoit aussi des budgets que nous payons par l'imposition. Il se pose la question de combien coûte un transport en commun et de combien nous sommes prêts à mettre lorsque nous comparons au coût de l'essence et de l'énergie. Il faut peut-être demander une augmentation de participation des entreprises sur ce forfait. Mais, ce forfait de 80 € par mois pour voyager de façon illimitée est raisonnable. Il me semble que la SNCF a tout de même un problème de financement. Nous votons cette résolution mais à un moment, nous ne pouvons pas toujours demander plus avec des budgets inférieurs pour tous.

Je pense que c'est ici un sujet politique et il est sûrement assez inaudible de dire que le Pass n'est pas assez cher mais la SNCF a elle aussi des problèmes de budget et c'est pourquoi malheureusement ils en sont conduits à faire de mauvais choix.

Je voterais cette motion mais je pense qu'il faudrait construire la question du financement de nos transports en commun.

Intervention de M. le maire

Certains pays d'Europe font le choix de baisser les abonnements pour qu'il y ait plus de recours aux transports en commun. Par rapport à votre premier argument sur la bonne gestion de la SNCF, vous pourriez aussi vous poser la question du Grand Paris Express ou de la ligne 18. La passerelle est une part infime des investissements qui sont réalisés en Ile-de-France.

Intervention de M. Zlowodzki : Je précise à nouveau qu'il ne s'agit pas uniquement de la passerelle mais de la façon dont ils ont monté ce projet.

Intervention de M. Chollet : Nous avons évoqué l'idée d'avoir une commission énergie ou au moins un point sur le projet Pôle gare. Pourrions-nous le mettre en place dans l'ordre du jour ?

Nous voterons cette motion pour le sujet qu'elle concerne c'est-à-dire la baisse d'un service et un service qui n'est pas à la hauteur des attentes des habitants.

Intervention de M. le maire : Nous serons en capacité de présenter le projet Pôle gare en commission de travail au printemps prochain.

Intervention de M. Chollet : Si cela peut être intégré dans une commission énergie, je pense que cela pourrait être intéressant.

Intervention de M. le maire : Bien sûr.

Cette motion est adoptée à l'unanimité.

Intervention de M. le maire

Je souhaite aborder deux points avant de lever cette séance.

Tout d'abord, je profite de ce conseil municipal pour remercier Stéphane Colombelli, notre directeur général des services, qui œuvre à nos côtés depuis quelques temps maintenant. Stéphane va rejoindre au 1^{er} décembre la ville de Longjumeau et nous aurons à cette date le plaisir d'accueillir la directrice générale de Longjumeau, Nathalie Colucci, qui nous rejoindra à Sainte-Geneviève-des-Bois. Bienvenue Mme Colucci.

Comme je le disais au début du conseil, un contrôleur fiscal a été tué dans le cadre d'un contrôle effectué le lundi 21 novembre à Bullecourt dans le Pas-de-Calais. Cet agent du service public de 43 ans était chef de brigade de vérification. Il a été retrouvé mort probablement à la suite de coups de couteau. L'inspectrice qui l'accompagnait a été prise en charge par les secours, ses jours ne sont pas en danger. Ils procédaient tous les deux à une intervention à domicile pour effectuer une vérification de comptabilité de l'entreprise d'un homme de 46 ans, un brocanteur qui les aurait séquestrés et ligotés. Le mis en cause se serait donné la mort par la suite par arme à feu selon le parquet. Aujourd'hui, l'ensemble des centres de finances publiques de France ont observé à midi une minute de silence en mémoire de ce contrôleur fiscal. Je m'y suis rendu au nom du conseil municipal et j'ai pu échanger avec les agents du centre des impôts de Sainte-Geneviève-des-Bois. Je vous propose que nous puissions également observer une minute de silence en mémoire de ce contrôleur.

La séance est levée à 21h55.

Fait à Sainte-Geneviève-des-Bois, le 24 janvier 2023

Frédéric PETITTA

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération



Michelle BOUCHON

La secrétaire de séance :

